



RECUEIL

DES ACTES

ADMINISTRATIFS

N° 2009/31

Document affiché en préfecture le 6 juillet 2009

**SOMMAIRE DU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
N° 2009/31**

Document affiché en préfecture le 6 juillet 2009

DIRECTION DE L'ACTION INTERMINISTERIELLE	5
A R R E T E N° 09.DAI/1.184 portant délégation de signature à Monsieur Jean-Marie HUFTIER Sous-Préfet de FONTENAY LE COMTE	5
ARRETE N° 09.DAI/1.185 portant délégation de signature en ce qui concerne les crédits de fonctionnement du budget opérationnel de programme de la préfecture (programme 307 – titres 3 et 5) de programme Pays de la Loire - titres 3 et 5) et les crédits d'assistance technique européenne (programme 11 - objectif 2) à Monsieur Jean-Marie HUFTIER, Sous-Préfet de Fontenay le Comte.....	7
A R R E T E N° 09.DAI/1. 186 portant délégation de signature à Monsieur Frédéric ROSE, Directeur du Cabinet du Préfet.....	8
DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES TERRITORIALES, DES AFFAIRES JURIDIQUE ET DE L'ENVIRONNEMENT	10
ARRETE N° 09-DRCTAJE/3-397 portant modification des statuts du SIVOM de la Vallée de la Livraie	10
ARRÊTÉ n° 09 - DRCTAJE/3 – 407 procédant d'office aux modifications statutaires nécessaires à la conformité des statuts de l'association syndicale autorisée des Marais de Beauvoir-sur-Mer, La Barre-de-Monts, Saint-Urbain, Saint-Gervais, Sallertaine et Challans avec les dispositions de l'ordonnance n° 2004-632 du 1er juillet 2004 et du décret n° 2006-504 du 3 mai 2006	10
ARRETE N° 09 - D.R.C.T.A.J.E/2 - 412 autorisant la pénétration dans les propriétés privées ou publiques pour procéder à des études de la faune et de la flore concernant le projet routier de contournement Ouest de MAREUIL SUR LAY, RD 746	11
DIRECTION DE LA REGLEMENTATION ET DES LIBERTES PUBLIQUES	13
ARRÊTE PREFECTORAL N°09/-DRLP/465 portant nomination de Madame Yvonne AGENEAU en qualité de maire adjoint honoraire	13
ARRÊTE PREFECTORAL N°09/-DRLP/478 portant nomination de Monsieur Philbert PALVADEAU en qualité de maire honoraire	13
ARRÊTE PREFECTORAL N°09/-DRLP/479 portant nomination de Monsieur Michel PELLETIER en qualité de maire honoraire	13
ARRÊTE PREFECTORAL N°09/-DRLP/480 portant nomination de Monsieur Jean-Claude PENAUD en qualité de maire honoraire.....	13
ARRÊTE PREFECTORAL N°09/-DRLP/481 portant nomination de Monsieur Dominique RAUTUREAU en qualité de maire honoraire.....	14
ARRÊTE PREFECTORAL N°09/-DRLP/482 portant nomination de Monsieur Jean-Claude REMAUD en qualité de maire honoraire.....	14
ARRÊTE PREFECTORAL N°09/-DRLP/483 portant nomination de Monsieur Paul ROBIN en qualité de maire honoraire	14
ARRÊTE PREFECTORAL N°09/-DRLP/484 portant nomination de Monsieur Fernand ROBINEAU en qualité de maire honoraire	14
ARRÊTE PREFECTORAL N°09/-DRLP/485 portant nomination de Monsieur Joseph ROBINEAU en qualité de maire honoraire	15
ARRÊTE PREFECTORAL N°09/-DRLP/486 portant nomination de Madame Danièle ROCHER en qualité de maire honoraire	15
ARRÊTE PREFECTORAL N°09/-DRLP/487 portant nomination de Monsieur Germain THEIL en qualité de maire honoraire	15
ARRÊTE PREFECTORAL N°09/-DRLP/488 portant nomination de Monsieur Patrick GERARDIN en qualité de maire honoraire	15
ARRÊTE PREFECTORAL N°09/-DRLP/489 portant nomination de Monsieur Guy GORON en qualité de maire honoraire	16
ARRÊTE PREFECTORAL N°09/-DRLP/490 portant nomination de Monsieur Jean-Paul GREAU en qualité de maire honoraire	16
ARRÊTE PREFECTORAL N°09/-DRLP/491 portant nomination de Monsieur Claude HAMEL en qualité de maire honoraire	16
ARRÊTE PREFECTORAL N°09/-DRLP/492 portant nomination de Monsieur Jean-Jacques MERCIER en qualité de maire honoraire.....	16

ARRÊTE PREFECTORAL N°09/-DRLP/493 portant nomination de Madame Chantal MOUILLA en qualité de maire honoraire	17
ARRÊTE PREFECTORAL N°09/-DRLP/494 portant nomination de Monsieur Patrick FAVRE en qualité de maire honoraire	17
ARRÊTE PREFECTORAL N°09/-DRLP/495 portant nomination de Monsieur André FORENS en qualité de maire honoraire	17
ARRÊTE PREFECTORAL N°09/-DRLP/496 portant nomination de Monsieur Gilbert GARGUIL en qualité de maire honoraire	17
ARRÊTE PREFECTORAL N°09/-DRLP/497 portant nomination de Monsieur Hubert GAUDIN en qualité de maire honoraire	18
ARRÊTE PREFECTORAL N°09/-DRLP/498 portant nomination de Monsieur Jean-Marie DELAHAYE en qualité de maire honoraire	18
ARRÊTE PREFECTORAL N°09/-DRLP/499 portant nomination de Monsieur Jean DROUET en qualité de maire honoraire	18
ARRÊTE PREFECTORAL N°09/-DRLP/500 portant nomination de Monsieur Gilbert DUCEPT en qualité de maire honoraire	18
ARRÊTE PREFECTORAL N°09/-DRLP/501 portant nomination de Monsieur Jacques CHAMPAIN en qualité de maire honoraire	19
ARRÊTE PREFECTORAL N°09/-DRLP/502 portant nomination de Monsieur Guy de la BROSSE en qualité de maire honoraire	19
ARRÊTE PREFECTORAL N°09/-DRLP/503 portant nomination de Madame Lucette BOURSEAU en qualité de maire honoraire	19
ARRÊTE PREFECTORAL N°09/-DRLP/504 portant nomination de Monsieur Pierre BOUREAU en qualité de maire honoraire	19
ARRÊTE PREFECTORAL N°09/-DRLP/505 portant nomination de Monsieur Gabriel BOISSINOT en qualité de maire honoraire	20
ARRÊTE PREFECTORAL N°09/-DRLP/506 portant nomination de Monsieur Emmanuel VIAUD en qualité de maire honoraire	20
ARRÊTE PREFECTORAL N°09/-DRLP/507 portant nomination de Monsieur Michel VRIGNON en qualité de maire honoraire	20
ARRÊTE PREFECTORAL N°09/-DRLP/508 portant nomination de Monsieur Lyonnel BABIN en qualité de maire honoraire	20
ARRÊTE PREFECTORAL N°09/-DRLP/509 portant nomination de Monsieur Maurice BARANGER en qualité de maire honoraire	21
ARRÊTE PREFECTORAL N°09/-DRLP/510 portant nomination de Monsieur Auguste BARREAU en qualité de maire honoraire	21
ARRÊTE PREFECTORAL N°09/-DRLP/511 portant nomination de Monsieur Jean-Pierre BERTON en qualité de maire honoraire	21
ARRÊTE PREFECTORAL N°09/-DRLP/512 portant nomination de Monsieur Paul BOBET en qualité de maire honoraire	21
ARRÊTE PREFECTORAL N°09/-DRLP/513 portant nomination de Monsieur Michel DELAVERGNE en qualité de maire honoraire	22
ARRÊTE PREFECTORAL N°09/-DRLP/518 portant nomination de Monsieur Lucien PADIOLEAU en qualité de maire honoraire	22
ARRÊTE PREFECTORAL N°09/-DRLP/522 portant nomination de Monsieur Jean-Claude BELY en qualité de maire honoraire	22
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES.....	23
Arrêté n° 09-DAS-380 modifiant l'arrêté n° 09-DAS-23 fixant la liste des personnes inscrites sur la liste des mandataires judiciaires à la protection des majeurs et des délégués aux prestations familiales pour le département de la Vendée.....	23
Arrêté n°09-das-427 fixant le montant de la Dotation Globale de Financement allouée au titre de l'exercice 2009 pour le fonctionnement du S.E.S.S.A.D au sein l'Institut Thérapeutique, Educatif et Pédagogique « L'Alouette » de LA ROCHE-SUR-YON, géré par l'UGECAM Bretagne Pays de la Loire	26
Arrêté n° 09-das- 428 modifiant l'arrêté n°09-das-106 autorisant la création d'un service d'éducation spéciale et de soins à domicile à l'institut thérapeutique, éducatif et pédagogique « L'Alouette » de la Roche-sur-Yon	27
DIRECTION DEPARTEMENTALE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	28
Arrêté donnant subdélégation de signature de Monsieur Loïc ROBIN, Directeur Départemental du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle de la Vendée	28
DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'AGRICULTURE.....	29

Décisions faisant suite à l'avis émis par la commission départementale d'orientation de l'agriculture du 28/05/2009, en matière de contrôle des structures des exploitations agricoles : AUTORISATIONS D'EXPLOITER	29
Décisions faisant suite à l'avis émis par la commission départementale d'orientation de l'agriculture du 28/05/2009, en matière de contrôle des structures des exploitations agricoles : DEMANDES REFUSEES.....	37
DECISION N°09-DDEA/SG-219 DU DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DE L'EQUIPEMENT ET DE L'AGRICULTURE DONNANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE FINANCIERE POUR L'EXERCICE DE LA COMPETENCE D'ORDONNATEUR SECONDAIRE	38
AGENCE REGIONALE DE L'HOSPITALISATION DES PAYS DE LA LOIRE	40
ARRETE N° 380/2009/44	40
SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE	41
ARRETE n° 09-ONAC-01NOMMANT LES MEMBRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE ET LA MEMOIRE DE LA NATION	41
CONCOURS.....	43
AVIS DE RECRUTEMENT SANS CONCOURS afin de pourvoir les postes suivants :- 3 postes d'agents des services hospitaliers qualifiés,- 2 postes d'agents d'entretien qualifiés, - 1 poste d'adjoint administratif de 2 ^{ème} classe.au Centre Hospitalier de FONTENAY LE COMTE (85)	43
AVIS DE CONCOURS SUR TITRES POUR LE RECRUTEMENT DE DEUX SAGE-FEMME au Centre Hospitalier de Cholet (49)	43

DIRECTION DE L'ACTION INTERMINISTERIELLE

A R R E T E N° 09.DAI/1.184 portant délégation de signature à Monsieur Jean-Marie HUFTIER Sous-Préfet de FONTENAY LE COMTE

**LE PREFET DE LA VENDEE,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

A R R E T E :

Article 1^{er} - Délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Marie HUFTIER, Sous-Préfet de Fontenay le Comte, dans les limites de son arrondissement, pour les matières suivantes :

I - POLICE GENERALE

- I-1- Autorisations de concours de la force publique.
- I-2- Décisions en matière de police de la voie et des lieux publics et notamment des voies à grande circulation.
- I-3- Délivrance de récépissés et de cartes d'activités de non sédentaires.
- I-4- Délivrance des permis de chasser.
- I-5- Délivrance des passeports et laissez-passer pour les mineurs.
- I-6- Délivrance des cartes nationales d'identité.
- I-7- Oppositions de sortie du territoire national pour les mineurs.
- I-8- Décisions de rattachement à une commune des personnes sans domicile fixe.
- I-9- Autorisations de quêtes sur la voie publique.
- I-10- Autorisations d'inhumation dans les propriétés privées.
- I-11- Autorisations de transport de corps ou de cendres de la France métropolitaine vers l'étranger.
- I-12- Décisions relatives aux demandes d'autorisations d'organiser des épreuves sportives automobiles, cyclomotoristes, cyclistes et pédestres sur voies ouvertes à la circulation pour les manifestations se déroulant :
 - * exclusivement sur l'arrondissement de FONTENAY LE COMTE
 - * ou à la fois sur les arrondissements de FONTENAY LE COMTE et des SABLES D'OLONNE, lorsque le départ est donné dans l'arrondissement de FONTENAY LE COMTE.
- I-13- Décisions relatives aux demandes d'autorisations d'organiser des épreuves sportives automobiles, cyclomotoristes, cyclistes et pédestres dans les lieux non ouverts à la circulation dans la mesure où ces manifestations se déroulent exclusivement dans la limite de l'arrondissement de FONTENAY LE COMTE.
- I-14- Délivrance des récépissés de déclaration pour les rallyes et randonnées automobiles, cyclomotoristes, cyclistes et pédestres dont le déroulement a lieu :
 - * exclusivement sur l'arrondissement de FONTENAY LE COMTE
 - * ou à la fois sur les arrondissements de FONTENAY LE COMTE et des SABLES D'OLONNE, lorsque le départ est donné dans l'arrondissement de FONTENAY LE COMTE.
- I-15- Homologation des circuits pour les véhicules terrestres à moteur (Code du Sport)
- I-16- Autorisations de mises en circulation de petits trains routiers.
- I-17- Autorisations de battues administratives.
- I-18- Décisions relatives aux gardes particuliers.
- I-19- Mesures à prendre pour réduire, en période de sécheresse, la consommation d'eau potable distribuée sous pression par les réseaux d'adduction desservant les communes.
- I-20- Récépissés de déclarations et décisions relatives à l'acquisition, la détention d'armes et de munitions, le port d'armes
- I-21- Récépissés de déclaration de commerces d'armes et/ou de munitions
- I-22- Décisions relatives à la remise des armes et munitions détenues par les personnes dont le comportement ou l'état de santé présente un danger grave et immédiat pour elles-mêmes ou pour autrui (Code de la Défense articles L.2336-4 et L.2336-5).
- I-23- Cartes européennes d'armes à feu.
- I-24- Agréments de convoyeurs de fonds.
- I-25- Autorisations d'ériger des monuments commémoratifs lorsque celles-ci relèvent de la compétence de l'autorité préfectorale.
- I-26- Légalisations de signatures pour les actes destinés à l'étranger.
- I-27- Délivrance des certificats d'immatriculation et de tout acte se rapportant à l'immatriculation des véhicules (certificats de situation, certificats internationaux et nationaux, etc.).
- I-28- Procédure liée aux mesures d'exécution et d'opposition concernant les véhicules terrestres à moteur.
- I-29- Mesures individuelles de suspension provisoire du permis de conduire ou d'interdiction de se présenter à l'examen du permis de conduire, décisions portant restriction de sa validité et avertissements à la suite d'infractions commises dans le ressort de l'arrondissement.
- I-30- Arrêtés et décisions concernant le permis de conduire après examen médical.
- I-31- Délivrance des permis de conduire nationaux et internationaux.

I-32- Sanctions administratives des débits de boissons et des restaurants dans les cas et pour les durées prévus à l'article L 3332-15 du Code de la santé publique.

I-33- Décisions relatives aux demandes d'autorisations de fermeture tardive de débits de boissons et des établissements recevant du public.

I-34- Réglementation du bruit. Dérogations à l'arrêté préfectoral N° 98.DRCLE/4.403 du 12 juin 1998.

I-35- Désignation des membres de la commission de surveillance de la maison d'arrêt de FONTENAY LE COMTE.

I-36- Arrêtés dressant la liste des services publics urbains de transport en commun de voyageurs dont les agents peuvent être agréés et assermentés pour constater dans les agglomérations les seules infractions qui affectent l'arrêt, le stationnement et la circulation des véhicules de ces services.

I-37- Autorisations de surveillance à partir de la voie publique.

I-38- Récépissés de déclaration des rassemblements festifs à caractère musical (décret n° 2002-887 du 3 mai 2002).

I-39- Récépissés de déclaration des tirs de feux d'artifice.

I-40- Récépissés de déclaration préalable des associations, de déclaration des changements intervenus dans l'administration ou des modifications statutaires des associations relevant de la loi du 1er juillet 1901

II - ADMINISTRATION COMMUNALE

II-1- Substitution aux maires dans les cas prévus aux articles L 2122.34 et L 2215.1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

II-2- Substitution aux maires dans les cas prévus à l'article L 123.14 du Code de l'Urbanisme.

II-3- Création de groupements intercommunaux dans le cadre de l'arrondissement, modification des conditions initiales de fonctionnement et de durée, modification de leur périmètre, extension de leurs attributions.

II-4- Acceptation de la démission des adjoints aux maires.

II-5- Création, agrandissement, transfert ou fermeture des cimetières.

II-6- Tutelle (y compris les convocations en assemblée générale en vue de l'élection des syndics) des associations syndicales de propriétaires ayant leur siège dans l'arrondissement, quel que soit leur périmètre d'intervention, tutelle et visa des délibérations.

II-7- Désignation des directeurs, directeurs-adjoints et membres des organisations de direction des associations syndicales de propriétaires, chaque fois que leur nomination relève de la compétence préfectorale et lorsque ces associations ont leur siège dans l'arrondissement.

II-8- Prescription des enquêtes préalables aux modifications des limites territoriales des communes et au transfert de leurs chefs-lieux.

II-9- Désignation de la commission syndicale chargée de donner un avis relatif à la modification territoriale des communes.

II-10- Décisions de création de la commission syndicale chargée de l'administration des droits indivis entre plusieurs communes lorsqu'elles font partie du même département.

II-11- Cotation et paraphe des registres de délibérations des conseils municipaux, des établissements publics communaux et intercommunaux et locaux.

II-12- Autorisations de travaux dans le champ de visibilité d'un édifice classé ou inscrit pour lesquels le permis de construire, de démolir, ou l'autorisation mentionnée à l'article R.422.2 du Code de l'Urbanisme n'est pas nécessaire.

II-13- Dans les ZAD créées avant le 1^{er} juin 1987 : préemption au nom de l'Etat lorsque la commune ne préempte pas.

III - ADMINISTRATION GENERALE

III-1- Réquisitions de logements.

III-2- Enquêtes préalables à la déclaration d'utilité publique et enquêtes parcellaires - Enquêtes hydrauliques - (cours d'eau, assainissement).

III-3- Enquêtes publiques préalables à la création de chambres funéraires.

III-4- Permissions de déversement d'eaux usées ou résiduaires dans les cours d'eau.

III-5- Enquêtes administratives de servitudes diverses (passages de lignes électriques, servitudes radio-électriques, aéronautiques, poses de canalisations).

III-6- Associations foncières de remembrement : constitution, désignation des bureaux et approbation des délibérations.

III-7- Attribution de logements aux fonctionnaires.

III-8- Actes se rapportant à la procédure d'enquête publique pour les installations classées pour la protection de l'environnement et pour les utilisations de l'eau (décret 93.743).

III-9- Institution de la commission de propagande pour toute élection municipale partielle dans une commune de 2.500 à 30.000 habitants située dans l'arrondissement.

III-10- Récépissés des déclarations de candidatures et de demandes de concours présentées pour les listes de candidats désirant bénéficier des services de la commission de propagande lors des élections municipales dans les communes de 2 500 à 3 499 habitants.

- III-11- Désignation des délégués de l'administration appelés à siéger dans les commissions administratives chargées de l'établissement et de la révision annuelle des listes électorales.
- III-12- Demande adressée au tribunal d'instance pour l'inscription ou la radiation d'un électeur omis ou indûment inscrit par la commission administrative.
- III-13- Convocation, hors le cas de renouvellement des conseils municipaux, de l'assemblée des électeurs
- III-14- Lettres informant, à leur demande, les autorités locales de l'arrondissement que le représentant de l'Etat n'a pas l'intention de déférer au Tribunal Administratif un de leurs actes transmis en application du premier alinéa de l'article 3 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 susvisée.
- III-15- Autorisations de pénétrer sur terrains privés.
- IV – AFFAIRES COMMUNES
- IV-1- Les courriers ordinaires n'emportant pas décision.
- IV-2- Les visas des actes des autorités locales
- IV-3- Les copies conformes et pièces annexes de décisions et d'actes préfectoraux.

Article 2 - Délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Marie HUFTIER, Sous-Préfet de Fontenay le Comte, à l'effet de signer, au nom de l'Etat, les conventions ci-après avec les acteurs locaux de l'arrondissement de FONTENAY LE COMTE et pour des actions conduites dans l'arrondissement de FONTENAY LE COMTE :
convention du fonds d'intervention pour la sauvegarde de l'artisanat et du commerce (loi N° 89.1008 du 31 décembre 1989, article 4 et décret n° 95.1140 du 27 octobre 1995).
convention du programme local de l'habitat (loi d'orientation pour la ville n° 91.662 du 13 juillet 1991 et décret n° 2.459 du 22 mai 1992).

conventions pour l'application du dispositif du plan de relance de l'économie relatif au FCTVA

Article 3 – Monsieur Jean-Marie HUFTIER, Sous-Préfet de FONTENAY-LE-COMTE, est chargé d'assurer périodiquement les permanences pour l'ensemble du département. A ce titre, il bénéficie d'une délégation lui permettant de prendre toute décision nécessitée par une situation d'urgence. Il peut notamment signer les décisions suivantes relatives aux :

- . suspensions de permis de conduire
- . étrangers en situation irrégulière
- . mesures d'ordre public
- . hospitalisation d'office
- . mesures de sécurité alimentaire et sanitaire
- . mesures de sécurité civile

Article 4 - Délégation de signature est également donnée à Monsieur Jérôme AIMÉ, attaché d'administration de l'intérieur et de l'outre mer, exerçant les fonctions de Secrétaire Général à la sous-préfecture de FONTENAY LE COMTE, en ce qui concerne les attributions énumérées aux paragraphes I-2 à I-40 ; II-2 et II-5 à II-7 ; II-11 ; III-2 à III-10 et IV.

Article 5 - Délégation de signature est également donnée à :
Monsieur Emmanuel POISBLAUD, secrétaire administratif de classe normale chef du bureau de la réglementation et de l'environnement pour les matières indiquées au I-2 à I-7 et I-9 à I-39 ; II-5 ; II-11 ; III-2 à III-8 et IV, ainsi que pour les mêmes matières, en cas d'absence de Monsieur POISBLAUD, à Madame Françoise COIRIER, secrétaire administrative de classe normale et adjointe au chef du bureau de la réglementation,
Madame Angélica AQUILLO, secrétaire administrative de classe normale, chef du bureau des relations avec les collectivités territoriales pour les attributions énumérées à I-3, I-4, I-6, I-7, I-11, I-24, I-30, I-31, II-5 ; II-11 et IV.

Article 6 - En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Marie HUFTIER, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée par Madame Béatrice LAGARDE, Sous-Préfet des SABLES D'OLONNE.

Lorsque Monsieur Jean-Marie HUFTIER et Madame Béatrice LAGARDE se trouveront simultanément absents ou empêchés, la même délégation de signature sera exercée par Monsieur David PHILOT, Secrétaire Général de la Préfecture.

Article 7 – L'arrêté préfectoral n° 09.DAI/1.161 du 12 juin 2009 portant désignation de Madame Béatrice LAGARDE, Sous-Préfet des Sables d'Olonne pour assurer l'intérim du Sous-Préfet de Fontenay-le-Comte et lui accordant délégation de signature à cet effet est abrogé à compter de ce jour.

Article 8 - Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Vendée, le Sous-Préfet de FONTENAY-LE-COMTE, le Sous-Préfet des SABLES D'OLONNE et le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

LA ROCHE SUR YON, le 6 juillet 2009

**Le Préfet,
Thierry LATASTE**

ARRETE N° 09.DAI/1.185 portant délégation de signature en ce qui concerne les crédits de fonctionnement du budget opérationnel de programme de la préfecture (programme 307 – titres 3 et 5)

de programme Pays de la Loire - titres 3 et 5) et les crédits d'assistance technique européenne (programme 11 - objectif 2) à Monsieur Jean-Marie HUFTIER, Sous-Préfet de Fontenay le Comte

**LE PREFET DE LA VENDEE,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

A R R E T E :

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Marie HUFTIER Sous-Préfet de Fontenay le Comte, à compter du 6 juillet 2009 à l'effet de signer les engagements juridiques et les certifications du service fait pour les dépenses prises en charge sur les titres 3 et 5 de l'unité opérationnelle de programme de la préfecture établie dans le cadre du budget opérationnel de programme de la région des Pays de la Loire, programme 307 « administration territoriale » en ce qui concerne le fonctionnement des services administratifs, de la résidence et de la représentation de l'Etat dans l'arrondissement, à l'exclusion de celles se rapportant :

- aux assurances (compte 6116)
- à la formation (comptes 6118, 6154)
- au personnel et à l'action sociale (comptes 6156, 6261, 6262, 6263, 6265, 6268)
- à l'équipement en matériel informatique et l'entretien de ce matériel :
 - achat, location, crédit-bail de matériel (comptes 6066, 6112, 6113)
 - aux logiciels (comptes 6115, 6241)
 - aux prestations de service (compte 6111)
- à l'entretien du matériel (comptes 6066, 6115)

Délégation de signature lui est également donnée à l'effet de signer les engagements juridiques et les certifications du service fait pour l'ensemble des dépenses prises en charge au titre de l'assistance technique européenne dans le cadre du programme technique 011 (fonds structurels européens – objectif 2 – 2000/2006).

Article 2 : Délégation est également donnée à Monsieur Jérôme AIME, attaché principal d'administration, exerçant les fonctions de secrétaire général pour les dépenses de la Sous-préfecture de Fontenay-le-Comte, dans la limite de 2000 euros par engagement juridique et jusqu'à concurrence des crédits notifiés par ligne budgétaire.

Article 3 : L'arrêté préfectoral n° 09.DAI/1.163 en date du 15 juin 2009 portant délégation de signature en ce qui concerne les crédits de fonctionnement du BOP préfecture et les crédits d'assistance technique européens à Madame Béatrice LAGARDE Sous-Préfet des Sables d'Olonne, Sous-Préfet de Fontenay-le-Comte par intérim est abrogé à compter de ce jour.

Article 4 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Vendée et le Sous-préfet de Fontenay-le-Comte, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Vendée.

LA ROCHE SUR YON, le 6 juillet 2009

**Le Préfet,
Thierry LATASTE**

A R R E T E N° 09.DAI/1. 186 portant délégation de signature à Monsieur Frédéric ROSE, Directeur du Cabinet du Préfet

**LE PREFET DE LA VENDEE,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

A R R E T E :

Article 1er : Monsieur Frédéric ROSE, chargé de mission auprès du Préfet de la Vendée, reçoit délégation de signature afin de signer tous arrêtés, décisions, circulaires, rapports, correspondances et documents relatifs à l'organisation, au fonctionnement et aux missions relevant du cabinet, du service interministériel de défense et de protection civile, des services rattachés, et du service départemental d'incendie et de secours.

Délégation lui est également donnée :

en qualité de chef de projet « Sécurité routière »,

en matière de sécurité civile pour toute situation d'urgence (à l'exception des mesures du plan ORSEC).

Article 2 : Monsieur Frédéric ROSE, faisant fonction de Directeur de Cabinet auprès du Préfet de la Vendée, est chargé d'assurer périodiquement les permanences pour l'ensemble du département. A ce titre, il bénéficie d'une délégation lui permettant de prendre toute décision nécessitée par une situation d'urgence. Il peut notamment signer les décisions suivantes relatives aux:

suspensions de permis de conduire,

étrangers en situation irrégulière

mesures de sécurité civile (à l'exception des mesures du plan ORSEC).

Article 3 : Délégation de signature est également donnée dans son domaine de compétence à Monsieur Jean-François BODIN, Coordonnateur de sécurité routière auprès Directeur du Cabinet, à l'effet de signer les courriers

ordinaires n'emportant pas décision ainsi que les copies conformes et pièces annexes de décisions et d'actes préfectoraux.

Article 4 : l'arrêté préfectoral n° 09.DAI/1.173 du 26 juin 2009 est abrogé.

Article 5 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Vendée et Monsieur Frédéric ROSE chargé de mission auprès du Préfet de la Vendée sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

LA ROCHE SUR YON, le 3 juillet 2009

**Le Préfet,
Thierry LATASTE**

**DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES TERRITORIALES, DES
AFFAIRES JURIDIQUE ET DE L'ENVIRONNEMENT**

ARRETE N° 09-DRCTAJE/3-397 portant modification des statuts du SIVOM de la Vallée de la Livraie

**LE PREFET DE LA VENDEE,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite
- A R R E T E -**

ARTICLE 1^{er} : Les statuts du SIVOM de la Vallée de la Livraie sont modifiés comme suit :

☛ **L'article 2 « Objet » est rédigé ainsi :**

Le Syndicat a pour objet :

l'étude et la réalisation de travaux d'entretien, débroussaillage, fauchage, curage des fossés, voirie en général ;
l'étude et la réalisation de tous autres services et programmes d'équipements que les communes, membres du Syndicat, décideraient de mettre en commun ;
la création, la gestion et le développement d'un C.I.A.S (Centre Intercommunal d'Action Sociale) ayant pour objet l'étude, la réalisation et la gestion d'un E.H.P.A.D. (Etablissement d'Hébergement pour personnes âgées dépendantes) sur la commune d'AUBIGNY.

☛ **L'article 5 « Administration – Fonctionnement » est modifié comme suit :**

Le syndicat est administré par un comité composé de 10 délégués titulaires par commune.

Les autres dispositions de cet article sont inchangées.

☛ **L'article 8 « Dispositions Financières » est rédigé ainsi :**

Les ressources du syndicat sont composées de celles prévues à l'article L. 5212-19 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les dépenses à la charge du Syndicat seront réparties entre les communes-membres, selon le critère suivant :

Pour les travaux d'étude de réalisation de travaux d'entretien, débroussaillage, fauchage, élagage, curage de fossés, voirie en général, les dépenses à la charge du Syndicat seront réparties entre les communes-membres suivant le critère du nombre de kilomètres entretenus sur chaque collectivité.

Pour les frais d'étude, de réalisation et de gestion d'un E.H.P.A.D. relevant du C.I.A.S, la participation des communes-membres, pour les dépenses restant à la charge du Syndicat, sera calculée suivant le nombre d'habitants pour 50 % et la valeur du potentiel fiscal pour 50 %.

Pour les autres dépenses restant à la charge du syndicat, elles seront partagées par moitié entre les deux communes-membres.

ARTICLE 2 : Les autres dispositions des statuts du SIVOM restent inchangées.

ARTICLE 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Vendée, le Trésorier Payeur Général, le Président du SIVOM et les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Vendée.

LA ROCHE-SUR-YON, le 2 Juillet 2009

**Le Préfet,
P/Le Préfet,
Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Vendée
David PHILOT**

ARRÊTÉ n° 09 - DRCTAJE/3 – 407 procédant d'office aux modifications statutaires nécessaires à la conformité des statuts de l'association syndicale autorisée des Marais de Beauvoir-sur-Mer, La Barre-de-Monts, Saint-Urbain, Saint-Gervais, Sallertaine et Challans avec les dispositions de l'ordonnance n° 2004-632 du 1er juillet 2004 et du décret n° 2006-504 du 3 mai 2006

**Le Préfet de la Vendée,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,
A R R E T E**

Article 1^{er} : Les statuts de l'association syndicale autorisée des Marais de Beauvoir-sur-Mer, La Barre-de-Monts, Saint-Urbain, Saint-Gervais, Sallertaine et Challans dont le siège est fixé à la mairie de la commune de Beauvoir-sur-Mer sont modifiés d'office afin de les mettre en conformité avec les dispositions de l'ordonnance et du décret susvisés. Les statuts ainsi modifiés sont annexés au présent arrêté.

Article 2 : Le président de l'association syndicale autorisée des Marais de Beauvoir-sur-Mer, La Barre-de-Monts, Saint-Urbain, Saint-Gervais, Sallertaine et Challans notifiera le présent arrêté à chacun des propriétaires.

Article 3 : Les statuts de l'association et le présent arrêté seront affichés à la mairie des communes de Beauvoir-sur-Mer, La Barre-de-Monts, Saint-Urbain, Saint-Gervais, Sallertaine et Challans dans un délai de quinze jours à partir de la date de publication de l'arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans le délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification ou de son affichage.

Article 5 : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Vendée, Madame le Sous-Préfet des Sables d'Olonne, Messieurs les maires des communes de Beauvoir-sur-Mer, La Barre-de-Monts, Saint-Urbain, Saint-Gervais, Sallertaine et Challans, Monsieur le Président de l'association syndicale autorisée des Marais de Beauvoir-sur-Mer, La Barre-de-Monts, Saint-Urbain, Saint-Gervais, Sallertaine et Challans sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

La Roche-sur-Yon, le 30 juin 2009

**Le Préfet,
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général
de la préfecture de la Vendée,
David PHILOT**

ARRETE N° 09 - D.R.C.T.A.J.E/2 - 412 autorisant la pénétration dans les propriétés privées ou publiques pour procéder à des études de la faune et de la flore concernant le projet routier de contournement Ouest de MAREUIL SUR LAY, RD 746

**LE PREFET DE LA VENDEE,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

- A R R E T E -

ARTICLE 1er : Les ingénieurs et agents des services du Département, les personnels des sociétés, chargés des études de faunes et de flore sont autorisés, sous réserve du droit des tiers, à procéder auxdits relevés sur les terrains concernés, sur le territoire des communes de MAREUIL SUR LAY DISSAIS, CHATEAU-GUIBERT, LA COUTURE et PEULT .

A cet effet, ils pourront pénétrer dans les propriétés publiques et privées, closes ou non closes (sauf à l'intérieur des maisons d'habitation) dont l'indication est faite sur le plan ci-annexé, y planter des balises, y établir des jalons et piquets de repère et, sous réserve de l'application de l'article 5 ci-après, y pratiquer des sondages mécaniques, y exécuter des ouvrages temporaires et y faire des abattages, élagages, ébranchements, nivellements et autres travaux ou opérations que les études ou la rédaction des projets rendront indispensables.

Ces travaux devront être terminés dans le délai de deux ans à compter de la date du présent arrêté.

ARTICLE 2 : Chacun des ingénieurs, agents et personnels chargés des études sera muni d'une ampliation du présent arrêté qu'il sera tenu de présenter à toute réquisition.

ARTICLE 3 : Les Maires des communes de MAREUIL SUR LAY DISSAIS, CHATEAU-GUIBERT, LA COUTURE et PEULT, sont invités à prêter leur aide et assistance aux ingénieurs, agents ou personnes déléguées effectuant ces travaux.

Ils prendront les mesures nécessaires pour la conservation des balises, jalons, piquets ou repères nécessaires aux études ainsi que pour la conservation des ouvrages nécessaires aux confortements des talus.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché dans la commune concernée à la diligence des Maires, au moins dix jours avant l'exécution des travaux. Les agents et délégués de l'administration ne pourront pénétrer dans les propriétés closes que cinq jours après notification du présent arrêté au propriétaire ou en son absence, au gardien de la propriété, ce délai de cinq jours ne comprenant ni le jour de la notification, ni celui de la mise à l'exécution.

Un certificat constatant l'accomplissement de cette formalité sera adressé au Président du Conseil Général de la Vendée – Direction des Infrastructures Routières et Maritimes, Service Acquisitions Foncières, 40 Rue Foch, 85923 LA ROCHE SUR YON CEDEX.

A défaut de gardien connu, demeurant dans la commune, le délai de cinq jours ne court qu'à partir de la notification au propriétaire faite en la mairie. Ce délai expiré, si personne ne se présente pour permettre l'accès, lesdits agents ou délégués peuvent entrer avec l'assistance du juge d'instance.

ARTICLE 5 : Il ne pourra être fait de fouilles, abattu d'arbres fruitiers, d'ornement et de haute futaie ou causé tout autre dommage avant qu'un accord amiable ne soit établi entre l'administration et le propriétaire ou son représentant sur les lieux.

A défaut d'accord amiable, il sera procédé à une constatation contradictoire destinée à fournir les éléments nécessaires pour l'évaluation des dommages.

ARTICLE 6 : Les indemnités qui pourraient être dues pour les dommages causés aux propriétés privées à l'occasion des études et travaux seront à la charge du Département de la Vendée. A défaut d'accord amiable, elles seront réglées par le tribunal administratif de Nantes.

ARTICLE 7 : Le présent arrêté sera périmé de plein droit s'il n'est suivi d'exécution dans les six mois de sa date.

ARTICLE 8 : Les Maires des communes de MAREUIL SUR LAY DISSAIS, CHATEAU-GUIBERT, LA COUTURE et PEULT devront s'il y a lieu, prêter leur concours et l'appui de leur autorité aux agents et délégués de l'administration pour l'accomplissement de leur mission.

ARTICLE 9 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Vendée, le Président du Conseil Général de la Vendée et les Maires des communes de MAREUIL SUR LAY DISSAIS, CHATEAU-GUIBERT, LA COUTURE et PEULT sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture et pourra faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

LA ROCHE-SUR-YON, le 3 juillet 2009

**Le Préfet,
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général
de la Préfecture de la Vendée,
David PHILOT**

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION ET DES LIBERTES PUBLIQUES

ARRÊTE PREFECTORAL N°09/-DRLP/465 portant nomination de Madame Yvonne AGENEAU en qualité de maire adjoint honoraire

**Le préfet de la Vendée
Chevalier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite**

ARRÊTE

Article 1^{er} : Madame Yvonne AGENEAU, ancien maire adjoint de la commune de Sainte Pexine, est nommée maire honoraire.

Article 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de La Vendée est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée et dont mention sera faite au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vendée.

la Roche sur Yon, le 22 juin 2009

**Le Préfet
Thierry LATASTE**

ARRÊTE PREFECTORAL N°09/-DRLP/478 portant nomination de Monsieur Philbert PALVADEAU en qualité de maire honoraire

**Le préfet de la Vendée
Chevalier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite**

ARRÊTE

Article 1er : Monsieur Philbert PALVADEAU, ancien maire de la commune de La Guérinière, est nommé maire honoraire.

Article 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de La Vendée est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et dont mention sera faite au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vendée.

la Roche sur Yon, le 25 juin 2009

**Le Préfet
Thierry LATASTE**

ARRÊTE PREFECTORAL N°09/-DRLP/479 portant nomination de Monsieur Michel PELLETIER en qualité de maire honoraire

**Le préfet de la Vendée
Chevalier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite**

ARRÊTE

Article 1er : Monsieur Michel PELLETIER, ancien maire de la commune des Magnils Reigniers, est nommé maire honoraire.

Article 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de La Vendée est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et dont mention sera faite au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vendée.

la Roche sur Yon, le 25 juin 2009

**Le Préfet
Thierry LATASTE**

ARRÊTE PREFECTORAL N°09/-DRLP/480 portant nomination de Monsieur Jean-Claude PENAUD en qualité de maire honoraire

**Le préfet de la Vendée
Chevalier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite**

ARRÊTE

Article 1er : Monsieur Jean-Claude PENAUD, ancien maire de la commune l'Aiguillon sur Vie, est nommé maire honoraire.

Article 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de La Vendée est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et dont mention sera faite au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vendée.

la Roche sur Yon, le 25 juin 2009
Le Préfet
Thierry LATASTE

ARRÊTE PREFECTORAL N°09/-DRLP/481 portant nomination de Monsieur Dominique RAUTUREAU en qualité de maire honoraire

Le préfet de la Vendée
Chevalier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite
ARRÊTE

Article 1er : Monsieur Dominique RAUTUREAU, ancien maire de la commune Tallud Sainte Gemme, est nommé maire honoraire.

Article 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de La Vendée est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et dont mention sera faite au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vendée.

la Roche sur Yon, le 25 juin 2009
Le Préfet
Thierry LATASTE

ARRÊTE PREFECTORAL N°09/-DRLP/482 portant nomination de Monsieur Jean-Claude REMAUD en qualité de maire honoraire

Le préfet de la Vendée
Chevalier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite
ARRÊTE

Article 1er : Monsieur Jean-Claude REMAUD, ancien maire de la commune Fontenay le Comte, est nommé maire honoraire.

Article 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de La Vendée est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et dont mention sera faite au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vendée.

la Roche sur Yon, le 25 juin 2009
Le Préfet
Thierry LATASTE

ARRÊTE PREFECTORAL N°09/-DRLP/483 portant nomination de Monsieur Paul ROBIN en qualité de maire honoraire

Le préfet de la Vendée
Chevalier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite
ARRÊTE

Article 1er : Monsieur Paul ROBIN, ancien maire de la commune Pétoisse, est nommé maire honoraire.

Article 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de La Vendée est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et dont mention sera faite au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vendée.

la Roche sur Yon, le 25 juin 2009
Le Préfet
Thierry LATASTE

ARRÊTE PREFECTORAL N°09/-DRLP/484 portant nomination de Monsieur Fernand ROBINEAU en qualité de maire honoraire

Le préfet de la Vendée
Chevalier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite
ARRÊTE

Article 1er : Monsieur Fernand ROBINEAU, ancien maire de la commune de Saint Maurice des Noues, est nommé maire honoraire.

Article 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de La Vendée est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et dont mention sera faite au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vendée.

la Roche sur Yon, le 25 juin 2009
Le Préfet
Thierry LATASTE

ARRÊTE PREFECTORAL N°09/-DRLP/485 portant nomination de Monsieur Joseph ROBINEAU en qualité de maire honoraire

Le préfet de la Vendée
Chevalier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite
ARRÊTE

Article 1er : Monsieur Joseph ROBINEAU, ancien maire de la commune de Menomblet, est nommé maire honoraire.

Article 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de La Vendée est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et dont mention sera faite au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vendée.

la Roche sur Yon, le 25 juin 2009
Le Préfet
Thierry LATASTE

ARRÊTE PREFECTORAL N°09/-DRLP/486 portant nomination de Madame Danièle ROCHER en qualité de maire honoraire

Le préfet de la Vendée
Chevalier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite
ARRÊTE

Article 1er : Madame Danièle ROCHER, ancien maire de la commune de Mervent, est nommée maire honoraire.

Article 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de La Vendée est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée et dont mention sera faite au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vendée.

la Roche sur Yon, le 25 juin 2009
Le Préfet
Thierry LATASTE

ARRÊTE PREFECTORAL N°09/-DRLP/487 portant nomination de Monsieur Germain THEIL en qualité de maire honoraire

Le préfet de la Vendée
Chevalier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite
ARRÊTE

Article 1er : Monsieur Germain THEIL, ancien maire de la commune l'Orbrie, est nommé maire honoraire.

Article 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de La Vendée est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et dont mention sera faite au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vendée.

la Roche sur Yon, le 25 juin 2009
Le Préfet
Thierry LATASTE

ARRÊTE PREFECTORAL N°09/-DRLP/488 portant nomination de Monsieur Patrick GERARDIN en qualité de maire honoraire

Le préfet de la Vendée
Chevalier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite
ARRÊTE

Article 1er : Monsieur Patrick GERARDIN, ancien maire de la commune du Fenouiller, est nommé maire honoraire.

Article 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de La Vendée est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et dont mention sera faite au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vendée.

la Roche sur Yon, le 25 juin 2009

**Le Préfet
Thierry LATASTE**

ARRÊTE PREFECTORAL N°09/-DRLP/489 portant nomination de Monsieur Guy GORON en qualité de maire honoraire

**Le préfet de la Vendée
Chevalier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite
ARRÊTE**

Article 1er : Monsieur Guy GORON, ancien maire de la commune de Serigné, est nommé maire honoraire.

Article 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de La Vendée est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et dont mention sera faite au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vendée.

la Roche sur Yon, le 25 juin 2009

**Le Préfet
Thierry LATASTE**

ARRÊTE PREFECTORAL N°09/-DRLP/490 portant nomination de Monsieur Jean-Paul GREAU en qualité de maire honoraire

**Le préfet de la Vendée
Chevalier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite
ARRÊTE**

Article 1er : Monsieur Jean-Paul GREAU, ancien maire de la commune de Saint Fulgent, est nommé maire honoraire.

Article 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de La Vendée est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et dont mention sera faite au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vendée.

la Roche sur Yon, le 25 juin 2009

**Le Préfet
Thierry LATASTE**

ARRÊTE PREFECTORAL N°09/-DRLP/491 portant nomination de Monsieur Claude HAMEL en qualité de maire honoraire

**Le préfet de la Vendée
Chevalier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite
ARRÊTE**

Article 1er : Monsieur Claude HAMEL, ancien maire de la commune de Saligny, est nommé maire honoraire.

Article 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de La Vendée est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et dont mention sera faite au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vendée.

la Roche sur Yon, le 25 juin 2009

**Le Préfet
Thierry LATASTE**

ARRÊTE PREFECTORAL N°09/-DRLP/492 portant nomination de Monsieur Jean-Jacques MERCIER en qualité de maire honoraire

**Le préfet de la Vendée
Chevalier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite
ARRÊTE**

Article 1er : Monsieur Jean-Jacques MERCIER, ancien maire de la commune Beaulieu sous la Roche, est nommé maire honoraire.

Article 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de La Vendée est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et dont mention sera faite au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vendée.

la Roche sur Yon, le 25 juin 2009

**Le Préfet
Thierry LATASTE**

ARRÊTE PREFECTORAL N°09/-DRLP/493 portant nomination de Madame Chantal MOUILLA en qualité de maire honoraire

**Le préfet de la Vendée
Chevalier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite
ARRÊTE**

Article 1er : Madame Chantal MOUILLA, ancien maire de la commune La Chaize Giraud, est nommée maire honoraire.

Article 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de La Vendée est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée et dont mention sera faite au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vendée.

la Roche sur Yon, le 25 juin 2009

**Le Préfet
Thierry LATASTE**

ARRÊTE PREFECTORAL N°09/-DRLP/494 portant nomination de Monsieur Patrick FAVRE en qualité de maire honoraire

**Le préfet de la Vendée
Chevalier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite
ARRÊTE**

Article 1er : Monsieur Patrick FAVRE, ancien maire de la commune de Saint Christophe du Ligneron, est nommé maire honoraire.

Article 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de La Vendée est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et dont mention sera faite au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vendée.

la Roche sur Yon, le 25 juin 2009

**Le Préfet
Thierry LATASTE**

ARRÊTE PREFECTORAL N°09/-DRLP/495 portant nomination de Monsieur André FORENS en qualité de maire honoraire

**Le préfet de la Vendée
Chevalier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite
ARRÊTE**

Article 1er : Monsieur André FORENS, ancien maire de la commune de Fontenay le Comte, est nommé maire honoraire.

Article 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de La Vendée est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et dont mention sera faite au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vendée.

la Roche sur Yon, le 25 juin 2009

**Le Préfet
Thierry LATASTE**

ARRÊTE PREFECTORAL N°09/-DRLP/496 portant nomination de Monsieur Gilbert GARGUIL en qualité de maire honoraire

**Le préfet de la Vendée
Chevalier de la légion d'honneur**

Officier de l'ordre national du Mérite

ARRÊTE

Article 1^{er} : Monsieur Gilbert GARGUIL, ancien maire de la commune Saint Cyr en Talmondais, est nommé maire honoraire.

Article 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de La Vendée est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et dont mention sera faite au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vendée.

la Roche sur Yon, le 25 juin 2009

Le Préfet

Thierry LATASTE

ARRÊTE PREFECTORAL N°09/-DRLP/497 portant nomination de Monsieur Hubert GAUDIN en qualité de maire honoraire

Le préfet de la Vendée

**Chevalier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite**

ARRÊTE

Article 1^{er} : Monsieur Hubert GAUDIN, ancien maire de la commune Froidfond, est nommé maire honoraire.

Article 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de La Vendée est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et dont mention sera faite au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vendée.

la Roche sur Yon, le 25 juin 2009

Le Préfet

Thierry LATASTE

ARRÊTE PREFECTORAL N°09/-DRLP/498 portant nomination de Monsieur Jean-Marie DELAHAYE en qualité de maire honoraire

Le préfet de la Vendée

**Chevalier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite**

ARRÊTE

Article 1^{er} : Monsieur Jean-Marie DELAHAYE, ancien maire de la commune des Epesses, est nommé maire honoraire.

Article 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de La Vendée est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et dont mention sera faite au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vendée.

la Roche sur Yon, le 25 juin 2009

Le Préfet

Thierry LATASTE

ARRÊTE PREFECTORAL N°09/-DRLP/499 portant nomination de Monsieur Jean DROUET en qualité de maire honoraire

Le préfet de la Vendée

**Chevalier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite**

ARRÊTE

Article 1^{er} : Monsieur Jean DROUET, ancien maire de la commune des Moutiers sur le Lay, est nommé maire honoraire.

Article 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de La Vendée est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et dont mention sera faite au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vendée.

la Roche sur Yon, le 25 juin 2009

Le Préfet

Thierry LATASTE

ARRÊTE PREFECTORAL N°09/-DRLP/500 portant nomination de Monsieur Gilbert DUCEPT en qualité de maire honoraire

Le préfet de la Vendée

**Chevalier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite
ARRÊTE**

Article 1er : Monsieur Gilbert DUCEPT, ancien maire de la commune de la Chaize le Vicomte, est nommé maire honoraire.

Article 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de La Vendée est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et dont mention sera faite au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vendée.

**la Roche sur Yon, le 25 juin 2009
Le Préfet
Thierry LATASTE**

**ARRÊTE PREFECTORAL N°09/-DRLP/501 portant nomination de Monsieur Jacques CHAMPAIN
en qualité de maire honoraire**

**Le préfet de la Vendée
Chevalier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite
ARRÊTE**

Article 1er : Monsieur Jacques CHAMPAIN, ancien maire de la commune de La Boissière de Montaigu, est nommé maire honoraire.

Article 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de La Vendée est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et dont mention sera faite au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vendée.

**la Roche sur Yon, le 25 juin 2009
Le Préfet
Thierry LATASTE**

**ARRÊTE PREFECTORAL N°09/-DRLP/502 portant nomination de Monsieur Guy de la BROSSE en
qualité de maire honoraire**

**Le préfet de la Vendée
Chevalier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite
ARRÊTE**

Article 1er : Monsieur Guy de la BROSSE, ancien maire de la commune Bois de Cené, est nommé maire honoraire.

Article 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de La Vendée est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et dont mention sera faite au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vendée.

**la Roche sur Yon, le 25 juin 2009
Le Préfet
Thierry LATASTE**

**ARRÊTE PREFECTORAL N°09/-DRLP/503 portant nomination de Madame Lucette BOURSEAU en
qualité de maire honoraire**

**Le préfet de la Vendée
Chevalier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite
ARRÊTE**

Article 1^{er} : Madame Lucette BOURSEAU, ancien maire de la commune de La Pommeraie sur Sèvre, est nommée maire honoraire.

Article 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de La Vendée est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée et dont mention sera faite au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vendée.

**la Roche sur Yon, le 25 juin 2009
Le Préfet
Thierry LATASTE**

**ARRÊTE PREFECTORAL N°09/-DRLP/504 portant nomination de Monsieur Pierre BOUREAU en
qualité de maire honoraire**

**Le préfet de la Vendée
Chevalier de la légion d'honneur**

Officier de l'ordre national du Mérite

ARRÊTE

Article 1^{er} : Monsieur Pierre BOUREAU, ancien maire de la commune du Tablier, est nommé maire honoraire.

Article 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de La Vendée est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et dont mention sera faite au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vendée.

la Roche sur Yon, le 25 juin 2009

Le Préfet

Thierry LATASTE

ARRÊTE PREFECTORAL N°09/-DRLP/505 portant nomination de Monsieur Gabriel BOISSINOT en qualité de maire honoraire

Le préfet de la Vendée

**Chevalier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite**

ARRÊTE

Article 1^{er} : Monsieur Gabriel BOISSINOT, ancien maire de la commune de Saint Malo du Bois, est nommé maire honoraire.

Article 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de La Vendée est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et dont mention sera faite au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vendée.

la Roche sur Yon, le 25 juin 2009

Le Préfet

Thierry LATASTE

ARRÊTE PREFECTORAL N°09/-DRLP/506 portant nomination de Monsieur Emmanuel VIAUD en qualité de maire honoraire

Le préfet de la Vendée

**Chevalier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite**

ARRÊTE

Article 1^{er} : Monsieur Emmanuel VIAUD, ancien maire de la commune de Venansault, est nommé maire honoraire.

Article 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de La Vendée est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et dont mention sera faite au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vendée.

la Roche sur Yon, le 25 juin 2009

Le Préfet

Thierry LATASTE

ARRÊTE PREFECTORAL N°09/-DRLP/507 portant nomination de Monsieur Michel VRIGNON en qualité de maire honoraire

Le préfet de la Vendée

**Chevalier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite**

ARRÊTE

Article 1^{er} : Monsieur Michel VRIGNON, ancien maire de la commune La Mothe Achard, est nommé maire honoraire.

Article 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de La Vendée est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et dont mention sera faite au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vendée.

la Roche sur Yon, le 25 juin 2009

Le Préfet

Thierry LATASTE

ARRÊTE PREFECTORAL N°09/-DRLP/508 portant nomination de Monsieur Lyonnell BABIN en qualité de maire honoraire

Le préfet de la Vendée

Chevalier de la légion d'honneur

Officier de l'ordre national du Mérite

ARRÊTE

Article 1^{er} : Monsieur Lyonnel BABIN, ancien maire de la commune de Montreuil, est nommé maire honoraire.

Article 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de La Vendée est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et dont mention sera faite au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vendée.

la Roche sur Yon, le 25 juin 2009

Le Préfet

Thierry LATASTE

ARRÊTE PREFECTORAL N°09/-DRLP/509 portant nomination de Monsieur Maurice BARANGER en qualité de maire honoraire

Le préfet de la Vendée

Chevalier de la légion d'honneur

Officier de l'ordre national du Mérite

ARRÊTE

Article 1^{er} : Monsieur Maurice BARANGER, ancien maire de la commune de d'Apremont, est nommé maire honoraire.

Article 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de La Vendée est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et dont mention sera faite au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vendée.

la Roche sur Yon, le 25 juin 2009

Le Préfet

Thierry LATASTE

ARRÊTE PREFECTORAL N°09/-DRLP/510 portant nomination de Monsieur Auguste BARREAU en qualité de maire honoraire

Le préfet de la Vendée

Chevalier de la légion d'honneur

Officier de l'ordre national du Mérite

ARRÊTE

Article 1^{er} : Monsieur Auguste BARREAU, ancien maire de la commune de Saint Aubin des Ormeaux, est nommé maire honoraire.

Article 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de La Vendée est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et dont mention sera faite au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vendée.

la Roche sur Yon, le 25 juin 2009

Le Préfet

Thierry LATASTE

ARRÊTE PREFECTORAL N°09/-DRLP/511 portant nomination de Monsieur Jean-Pierre BERTON en qualité de maire honoraire

Le préfet de la Vendée

Chevalier de la légion d'honneur

Officier de l'ordre national du Mérite

ARRÊTE

Article 1^{er} : Monsieur Jean-Pierre BERTON, ancien maire de la commune de d'Angles, est nommé maire honoraire.

Article 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de La Vendée est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et dont mention sera faite au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vendée.

la Roche sur Yon, le 25 juin 2009

Le Préfet

Thierry LATASTE

ARRÊTE PREFECTORAL N°09/-DRLP/512 portant nomination de Monsieur Paul BOBET en qualité de maire honoraire

Le préfet de la Vendée

Chevalier de la légion d'honneur

Officier de l'ordre national du Mérite

ARRÊTE

Article 1^{er} : Monsieur Paul BOBET, ancien maire de la commune d'Olonne sur Mer, est nommé maire honoraire.

Article 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de La Vendée est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et dont mention sera faite au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vendée.

la Roche sur Yon, le 25 juin 2009

Le Préfet

Thierry LATASTE

ARRÊTE PREFECTORAL N°09/-DRLP/513 portant nomination de Monsieur Michel DELAVERGNE en qualité de maire honoraire

Le préfet de la Vendée

Chevalier de la légion d'honneur

Officier de l'ordre national du Mérite

ARRÊTE

Article 1^{er} : Monsieur Michel DELAVERGNE, ancien maire de la commune de Saint Vincent sur Graon, est nommé maire honoraire.

Article 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de La Vendée est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et dont mention sera faite au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vendée.

la Roche sur Yon, le 25 juin 2009

Le Préfet

Thierry LATASTE

ARRÊTE PREFECTORAL N°09/-DRLP/518 portant nomination de Monsieur Lucien PADIOLEAU en qualité de maire honoraire

Le préfet de la Vendée

Chevalier de la légion d'honneur

Officier de l'ordre national du Mérite

ARRÊTE

Article 1^{er} : Monsieur Lucien PADIOLEAU, ancien maire de la commune de Froidfond, est nommé maire honoraire.

Article 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de La Vendée est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et dont mention sera faite au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vendée.

la Roche sur Yon, le 25 juin 2009

Le Préfet

Thierry LATASTE

ARRÊTE PREFECTORAL N°09/-DRLP/522 portant nomination de Monsieur Jean-Claude BELY en qualité de maire honoraire

Le préfet de la Vendée

Chevalier de la légion d'honneur

Officier de l'ordre national du Mérite

ARRÊTE

Article 1^{er} : Monsieur Jean-Claude BELY, ancien maire de la commune de Saint Sulpice en Pareds, est nommé maire honoraire.

Article 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de La Vendée est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et dont mention sera faite au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vendée.

la Roche sur Yon, le 1^{er} juillet 2009

Le Préfet

Thierry LATASTE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES

Arrêté n° 09-DAS-380 modifiant l'arrêté n° 09-DAS-23 fixant la liste des personnes inscrites sur la liste des mandataires judiciaires à la protection des majeurs et des délégués aux prestations familiales pour le département de la Vendée.

**Le Préfet de la Vendée,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite**

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'article 1^{er} de l'arrêté susvisé du 26 janvier 2009 est modifié ainsi qu'il suit :

La liste des personnes habilitées pour être désignées en qualité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs par les juges des tutelles pour exercer des mesures de protection des majeurs au titre de la tutelle, de la curatelle ou du mandat spécial auquel il peut être recouru dans le cadre de la sauvegarde de justice est ainsi établie pour le département de la Vendée :

1° Tribunal de la Roche sur Yon

a) Pendant le délai mentionné aux I, II et IV de l'article 44 de la loi du 5 mars 2007 mentionnée ci-dessus :

i) Personnes morales gestionnaires de services :

Association SAUVEGARDE 85	Chemin de la Pairette	85000	LA ROCHE SUR YON
Association UDAF 85	119 bd des Etats-Unis	85016	LA ROCHE SUR YON
Association ATHM	Rés Forges - Bât A - 127	85000	LA ROCHE SUR YON
Association ARIA 85	34 rue de la Vergne	85000	LA ROCHE SUR YON
Mutuelle Générale de l'Education Nationale	3 square Max Hymans	75748	PARIS CEDEX 15
Mutuelle Générale des PTT	Résidence Albert 1 ^{er}	85000	LA ROCHE SUR YON

ii) Personnes physiques exerçant à titre individuel :

Madame BALLOY-LEGUILLIE	Martine	Le Logis de la Martin	85500	LES HERBIERS
Monsieur CHAGNEAU	Paul	6 rue du Pré Maillet	85420	BOUILLE COURDAULT
Monsieur CHOBLET	Guy	ZA des Charmettes	85140	LES ESSARTS
Monsieur CORTIULA	Bruno	52 rue Moraine	85210	LA CHAPELLE THEMER
		60 rue Colonel Dumont		
Monsieur DELMONT	Jacky	St Priest	85200	FONTENAY LE COMTE
Monsieur LECUNFF	Christian	Le Raseur	85420	SAINT PIERRE LE VIEUX
Madame LECUNFF	Nicole	Le Raseur	85420	SAINT PIERRE LE VIEUX

iii) Personnes physiques et services préposés d'établissement :

Mme BERTHOME Christine	Centre Hospitalier Départemental	85925	LA ROCHE SUR YON CEDEX 9
Mme JOUSSEAUME Elisabeth	Centre Hospitalier Georges Mazurelle	85026	LA ROCHE SUR YON CEDEX
M. BARREAU Christian	Hôpital Local - BP 39	85290	MORTAGNE SUR SEVRE

b) Au titre de l'article L. 471-2 du code de l'action sociale et des familles :

i) Personnes morales gestionnaires de services : néant

ii) Personnes physiques exerçant à titre individuel : néant

iii) Personnes physiques et services préposés d'établissement : néant

2° Tribunal des Sables d'Olonne

a) Pendant le délai mentionné aux I, II et IV de l'article 44 de la loi du 5 mars 2007 mentionnée ci-dessus :

i) Personnes morales gestionnaires de services :

Association SAUVEGARDE 85	Chemin de la Pairette	85000	LA ROCHE SUR YON
Association UDAF 85	119 bd des Etats-Unis	85016	LA ROCHE SUR YON
Association ATHM	Rés des Forges - Bât A - 127	85000	LA ROCHE SUR YON
Association ARIA 85	34 rue de la Vergne	85000	LA ROCHE SUR YON
Mutuelle MGEN	3 square Max Hymans	75748	PARIS CEDEX 15

ii) Personnes physiques exerçant à titre individuel :

Monsieur GUILBAUD	Yves	1 rue Napoléon	85100	LES SABLES D'OLONNE
Monsieur COCCHI	Jean	17 rue des Rosiers	85340	OLONNE SUR MER
Monsieur DE LANTIVY	Jacques	81 route du Château d'Olonne	85100	LES SABLES D'OLONNE
Madame HUTEAU	Chantal	3 rue des Bleuets	85800	LE FENOILLER
Monsieur PERRIN	Dominique	1 rue du Puits Landais	85100	LES SABLES D'OLONNE

iii) Personnes physiques et services préposés d'établissement :

Mme BERTHOME Christine	Centre Hospitalier Départemental	85925	LA ROCHE SUR YON CEDEX 9
------------------------	----------------------------------	-------	--------------------------

Mme JOUSSEAUME Elisabeth	Centre Hospitalier Georges Mazurelle	85026	LA ROCHE SUR YON CEDEX
Mme RUELLAN Marie-Laure	Centre Hospitalier – BP 393	85119	LES SABLES D'OLONNE CEDEX
M. FEUILLET Cyriaque *	Centre Hospitalier Loire Vendée Océan	85302	CHALLANS CEDEX

* pour les établissements de BEAUVOIR SUR MER, Hôpital Local et EPSMS de BOUIN, EPSMS Henry Simon de CHALLANS, NOIRMOUTIER EN L'ILE, ST GILLES CROIX DE VIE, ST JEAN DE MONTS et Centre Hospitalier Loire Vendée Océan de CHALLANS

b) Au titre de l'article L. 471-2 du code de l'action sociale et des familles :

- i) Personnes morales gestionnaires de services : néant
 - ii) Personnes physiques exerçant à titre individuel : néant
 - iii) Personnes physiques et services préposés d'établissement : néant
- 3° Tribunal de Fontenay le Comte

a) Pendant le délai mentionné aux I, II et IV de l'article 44 de la loi du 5 mars 2007 mentionnée ci-dessus :

i) Personnes morales gestionnaires de services :

Association SAUVEGARDE 85	Chemin de la Pairette	85000	LA ROCHE SUR YON
Association UDAF 85	119 bd des Etats-Unis	85016	LA ROCHE SUR YON
Association ATHM	Rés Forges - Bât A - 127	85000	LA ROCHE SUR YON
Association ARIA 85	34 rue de la Vergne	85000	LA ROCHE SUR YON
Mutuelle Générale de l'Education Nationale	3 square Max Hymans	75748	PARIS CEDEX 15
Mutuelle Générale des PTT	Résidence Albert 1 ^{er}	85000	LA ROCHE SUR YON

ii) Personnes physiques exerçant à titre individuel :

Madame BALLOY-LEGUILLE	Martine	Le Logis de la Martin	85500	LES HERBIERS
Monsieur CHAGNEAU	Paul	6 rue du Pré Maillet	85420	BOUILLE COURDAULT
Monsieur CHOBLET	Guy	ZA des Charmettes	85140	LES ESSARTS
Monsieur CORTIULA	Bruno	52 rue Moraine	85210	LA CHAPELLE THEMER
		60 rue Colonel Dumont		
Monsieur DELMONT	Jacky	St Priest	85200	FONTENAY LE COMTE
Monsieur LECUNFF	Christian	Le Raseur	85420	SAINT PIERRE LE VIEUX
Madame LECUNFF	Nicole	Le Raseur	85420	SAINT PIERRE LE VIEUX

iii) Personnes physiques et services préposés d'établissement :

Mme BERTHOME Christine	Centre Hospitalier Départemental	85925	LA ROCHE S YON CEDEX 9
Mme JOUSSEAUME Elisabeth	Centre Hospitalier Georges Mazurelle	85026	LA ROCHE S YON CEDEX
Mme VEILLET Carine	Centre Hospitalier – BP 39	85201	FONTENAY LE CTE CEDEX
Mme ROY Etienne	Hôpital Local – 9, av du MI Leclerc	85120	LA CHATAIGNERAIE

b) Au titre de l'article L. 471-2 du code de l'action sociale et des familles :

- i) Personnes morales gestionnaires de services : néant
- ii) Personnes physiques exerçant à titre individuel : néant
- iii) Personnes physiques et services préposés d'établissement : néant

Article 2 : L'article 2 de l'arrêté susvisé du 26 janvier 2009 est modifié ainsi qu'il suit :

La liste des personnes habilitées pour être désignées en qualité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs par les juges des tutelles pour exercer des mesures de protection des majeurs au titre de la tutelle aux prestations sociales versées aux adultes ou de la mesure d'accompagnement judiciaire est ainsi établie pour le département de la Vendée :

1° Tribunal de la Roche sur Yon

a) Pendant le délai mentionné aux I, II et IV de l'article 44 de la loi du 5 mars 2007 mentionnée ci-dessus :

i) Personnes morales gestionnaires de services :

Association SAUVEGARDE 85	Chemin de la Pairette	85000	LA ROCHE SUR YON
Association UDAF 85	119 bd des Etats-Unis	85016	LA ROCHE SUR YON

ii) Personnes physiques exerçant à titre individuel : néant

iii) Personnes physiques et services préposés d'établissement : néant

b) Au titre de l'article L. 471-2 du code de l'action sociale et des familles :

- i) Personnes morales gestionnaires de services : néant
- ii) Personnes physiques exerçant à titre individuel : néant
- iii) Personnes physiques et services préposés d'établissement : néant

2° Tribunal des Sables d'Olonne

a) Pendant le délai mentionné aux I, II et IV de l'article 44 de la loi du 5 mars 2007 mentionnée ci-dessus :

i) Personnes morales gestionnaires de services :

Association SAUVEGARDE 85 Chemin de la Pairette 85000 LA ROCHE SUR YON
Association UDAF 85 119 bd des Etats-Unis 85016 LA ROCHE SUR YON

- ii) Personnes physiques exerçant à titre individuel : néant
- iii) Personnes physiques et services préposés d'établissement : néant

b) Au titre de l'article L. 471-2 du code de l'action sociale et des familles :

- i) Personnes morales gestionnaires de services : néant
- ii) Personnes physiques exerçant à titre individuel : néant
- iii) Personnes physiques et services préposés d'établissement : néant

3° Tribunal de Fontenay le Comte

a) Pendant le délai mentionné aux I, II et IV de l'article 44 de la loi du 5 mars 2007 mentionnée ci-dessus :

i) Personnes morales gestionnaires de services :

Association SAUVEGARDE 85 Chemin de la Pairette 85000 LA ROCHE SUR YON
Association UDAF 85 119 bd des Etats-Unis 85016 LA ROCHE SUR YON

- ii) Personnes physiques exerçant à titre individuel : néant
- iii) Personnes physiques et services préposés d'établissement : néant

b) Au titre de l'article L. 471-2 du code de l'action sociale et des familles :

- i) Personnes morales gestionnaires de services : néant
- ii) Personnes physiques exerçant à titre individuel : néant
- iii) Personnes physiques et services préposés d'établissement : néant

Article 3 : L'article 3 de l'arrêté susvisé du 26 janvier 2009 est modifié ainsi qu'il suit :

La liste des personnes habilitées pour être désignées par les juges en qualité de délégué aux prestations familiales est ainsi établie pour le département de la Vendée :

1° Tribunal de La Roche sur Yon

a) Pendant le délai mentionné au V de l'article 44 de la loi du 5 mars 2007 mentionnée ci-dessus,

i) Personnes morales gestionnaires de services :

Association SAUVEGARDE 85 Chemin de la Pairette 85000 LA ROCHE SUR YON
Association UDAF 85 119 bd des Etats-Unis 85016 LA ROCHE SUR YON

- ii) Personnes physiques exerçant à titre individuel : néant

b) Au titre de l'article L. 474-1 du code de l'action sociale et des familles :

- i) Personnes morales gestionnaires de services : néant
- ii) Personnes physiques exerçant à titre individuel : néant

2° Tribunal des Sables d'Olonne

a) Pendant le délai mentionné au V de l'article 44 de la loi du 5 mars 2007 mentionnée ci-dessus,

i) Personnes morales gestionnaires de services :

Association SAUVEGARDE 85 Chemin de la Pairette 85000 LA ROCHE SUR YON
Association UDAF 85 119 bd des Etats-Unis 85016 LA ROCHE SUR YON

- ii) Personnes physiques exerçant à titre individuel : néant

b) Au titre de l'article L. 474-1 du code de l'action sociale et des familles :

- i) Personnes morales gestionnaires de services : néant
- ii) Personnes physiques exerçant à titre individuel : néant

3° Tribunal de Fontenay le Comte

a) Pendant le délai mentionné au V de l'article 44 de la loi du 5 mars 2007 mentionnée ci-dessus,

i) Personnes morales gestionnaires de services :

Association SAUVEGARDE 85 Chemin de la Pairette 85000 LA ROCHE SUR YON
Association UDAF 85 119 bd des Etats-Unis 85016 LA ROCHE SUR YON

- ii) Personnes physiques exerçant à titre individuel : néant

b) Au titre de l'article L. 474-1 du code de l'action sociale et des familles :

- i) Personnes morales gestionnaires de services : néant
- ii) Personnes physiques exerçant à titre individuel : néant

Article 4 : Une ampliation du présent arrêté sera notifiée :

- aux intéressés ;
- au procureur de la République près le tribunal de grande instance de la Roche sur Yon;
- au procureur de la République près le tribunal de grande instance des Sables d'Olonne;
- au juge des tutelles du tribunal d'instance de Fontenay le Comte;
- au juge des enfants du tribunal de grande instance de la Roche sur Yon.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès de Monsieur le Préfet de la Vendée, soit hiérarchique auprès du Ministre chargé du travail, dans les deux mois suivant la notification. Un recours contentieux peut être déposé auprès du Tribunal Administratif de Nantes, également dans un délai de deux mois à compter de la notification, ou dans le délai de deux mois à partir de la réponse de

l'administration si un recours administratif a été déposé, l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois valant rejet implicite.

Article 6 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vendée.

Article 7 : Le secrétaire général de la préfecture et la directrice départementale des affaires sanitaires et sociales sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

La Roche-sur-Yon, le 26 juin 2009

**Le PREFET,
Thierry LATASTE**

Arrêté n°09-das-427 fixant le montant de la Dotation Globale de Financement allouée au titre de l'exercice 2009 pour le fonctionnement du S.E.S.S.A.D au sein l'Institut Thérapeutique, Educatif et Pédagogique « L'Alouette » de LA ROCHE-SUR-YON, géré par l'UGECAM Bretagne Pays de la Loire

**LE PRÉFET DE LA VENDÉE,
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE
A R R Ê T E**

ARTICLE 1^{er} – Pour l'exercice budgétaire 2009 allant du 1^{er} mars au 31 décembre 2009, les dépenses et les recettes prévisionnelles pour le fonctionnement du Service d'Éducation Spécialisée et de Soins à Domicile de l'ITEP géré par l'UGECAM Bretagne Pays de la Loire N° FINESS : 85 001 670 0, sont autorisées comme suit :

	Groupes Fonctionnels	Montants en €	Total en €
Dépenses	Groupe I – Dépenses afférentes à l'exploitation courante	11 767 €	156 428€
	Groupe II – Dépenses afférentes au personnel	130 947 €	
	Groupe III – Dépenses afférentes à la structure	13 714 €	
Recettes	Groupe I – Produits de la tarification	139 285 €	156 428 €
	Groupe II – Autres produits relatifs à l'exploitation	0	
	Groupe III – Produits financiers et produits non encaissables	17 143 €	

ARTICLE 2 – Le montant précisé à l'article 3 est calculé en prenant en compte les reprises de résultats suivants :
Compte 115 - néant

ARTICLE 3 - Pour l'exercice budgétaire 2009, la dotation globale de financement attribuée au Service d'Éducation Spécialisée et de Soins à Domicile de l'ITEP, géré par l'UGECAM Bretagne Pays de la Loire, N° FINESS : 85 001 670 0, est fixée à :

139 285 €

En application de l'article 108 du décret n° 2003-1010 du 22 octobre 2003, la dotation globale de financement sera versée à l'établissement par fractions forfaitaires égales au dixième de son montant, soit : 13 929€

ARTICLE 4 - Les recours dirigés contre le présent arrêté doivent être portés devant le Tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale sis MAN- Rue René Viviani- NANTES dans le délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auquel il sera notifié, à compter de sa notification.

ARTICLE 5 - Une copie du présent arrêté sera notifiée à l'établissement concerné.

ARTICLE 6 - En application des dispositions du III de l'article 35 du décret du 22 octobre 2003 susvisé, la tarification fixée à l'article 3 du présent arrêté sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Vendée.

ARTICLE 7 - Le secrétaire général de la préfecture de la Vendée, la directrice départementale des affaires sanitaires et sociales, le président de l'UGECAM ainsi que le directeur de l'établissement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

La Roche-sur-Yon, le 1 juillet 2009

**le préfet,
p/le préfet et par délégation,
Pour La directrice départementale
des affaires sanitaires et sociales,
Le Directeur adjoint
Didier DUPORT**

Arrêté n° 09-das- 428 modifiant l'arrêté n°09-das-106 autorisant la création d'un service d'éducation spéciale et de soins à domicile à l'institut thérapeutique, éducatif et pédagogique « L'Alouette » de la Roche-sur-Yon

**LE PRÉFET DE LA VENDÉE,
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE
ARRÊTE**

Article 1^{er} - L'article 2 de l'arrêté n°09-das-106 autorisant la création d'un service d'éducation spéciale et de soins à domicile à l'institut thérapeutique, éducatif et pédagogique « L'Alouette », est modifié comme suit :

« Compte tenu des moyens disponibles sur l'enveloppe départementale des crédits d'assurance maladie, la création effective de places et corrélativement l'autorisation de dispenser des soins aux assurés sociaux sont limitées à 10 places sur les 15 sus visées.

Elle est présentement refusée pour les 5 autres places.

Le service d'éducation spéciale et de soins à domicile à l'institut thérapeutique, éducatif et pédagogique « L'Alouette » est identifié dans FINESS sous les caractéristiques suivantes :

N° FINESS : 85 001 670 0

Catégorie : 182

Discipline : 319

Mode de fonctionnement : 16

Clientèle : 200 »

Le reste sans changement

Article 2 - Le secrétaire général de la préfecture, la directrice départementale des affaires sanitaires et sociales, le président de l'UGECAM de Bretagne et Pays de la Loire et le directeur de l'établissement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

**la Roche-sur-Yon, le 1^{er} juillet 2009
Le Préfet,
Thierry LATASTE**

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE**

Arrêté donnant subdélégation de signature de Monsieur Loïc ROBIN, Directeur Départemental du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle de la Vendée

ARRETE

Article 1er : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Loïc ROBIN, Directeur Départemental du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, la subdélégation de signature est donnée à Monsieur Lionel LASCOMBES, Directeur-Adjoint, Monsieur Michel BRENON, Directeur-Adjoint, Monsieur Claude ROY, Directeur-Adjoint, Monsieur Franck JOLY, Directeur-Adjoint.

Article 2 : En cas d'absence simultanée de Messieurs ROBIN, LASCOMBES, BRENON, ROY, JOLY, la subdélégation de signature est donnée à Mesdames Ghislaine FREREJOUAN, Marie-Paule POUZET, Marie-Josèphe BRILLET, Corine SAINT-BLANCAT, Dorothée BOUHIER, Inspectrices du Travail et Messieurs Emmanuel DREAN, Jack GUILBAUD, Yannick MOGUEN, Bertrand VIGIER, Inspecteurs du Travail.

Article 3 : La décision du 1^{er} octobre 2008 est abrogée.

Article 4 : Le Directeur Départemental du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle de Vendée est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

LA ROCHE SUR YON, le 26 juin 2009
Le Directeur Départemental du Travail,
de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
Loïc ROBIN

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'AGRICULTURE

Décisions faisant suite à l'avis émis par la commission départementale d'orientation de l'agriculture du 28/05/2009, en matière de contrôle des structures des exploitations agricoles : AUTORISATIONS D'EXPLOITER

Décision N° C090257

Demandeur : Monsieur le gérant GAEC FOSPIN - LA FOSSERE - 85600 LA GUYONNIERE

Surface objet de la demande : 0,34 ha

Article 1^{er} : GAEC FOSPIN est autorisé(e) à :

- exploiter 0,34 hectares situés à LA BOISSIERE-DE-MONTAIGU.

Décision N° C090215

Demandeur : Monsieur TRICHEREAU Jacky - 13 ROUTE DE LA CHAPELIERE - 85430 LA BOISSIERE DES LANDES

Surface objet de la demande : 0,42 ha

Article 1^{er} : TRICHEREAU Jacky est autorisé(e) à :

- exploiter 0,42 hectares situés à LA BOISSIERE-DES-LANDES.

Décision N° C090224

Demandeur : Monsieur le gérant GAEC MOREAU PERE ET FILS - La Chaise Boire - 85120 VOUVANT

Surface objet de la demande : 0,39 ha

Article 1^{er} : GAEC MOREAU PERE ET FILS est autorisé(e) à :

- exploiter 0,39 hectares situés à BOURNEAU.

Décision N° C090225

Demandeur : Monsieur le gérant EARL LA PALETTE - LA PALETTE - 85230 BOUIN

Surface objet de la demande : 5,93 ha

Article 1^{er} : EARL LA PALETTE est autorisé(e) à :

- exploiter 5,93 hectares situés à SAINT-GERVAIS.

Décision N° C090252

Demandeur : Mademoiselle KERONNES Magali - SAINT HUBERT - 85230 ST GERVAIS

Surface objet de la demande : 7 ha

Article 1^{er} : KERONNES Magali est autorisé(e) à :

- exploiter 7 hectares situés à SAINT-GERVAIS.

Décision N° C090256

Demandeur : Monsieur le gérant GAEC LE CHAMPIOU - LE CHAMPIOU - 85370 NALLIERS

Surface objet de la demande : 0,22 ha

Article 1^{er} : GAEC LE CHAMPIOU est autorisé(e) à :

- exploiter 0,22 hectares situés à NALLIERS.

Décision N° C090286

Demandeur : Monsieur le gérant GAEC ORCEAU-POTIER - Sainte Anne - 85170 SALIGNY

Surface objet de la demande : 4,2 ha

Article 1^{er} : GAEC ORCEAU-POTIER est autorisé(e) à :

- exploiter 4,2 hectares situés à SALIGNY.

Décision N° C090264

Demandeur : Monsieur TROJET Benoit - 72 ROUTE DE STE CHRISTINE - 85420 LE MAZEAU

Surface objet de la demande : 14,78 ha

Article 1^{er} : TROJET Benoit est autorisé(e) à :

- exploiter 14,78 hectares situés à DAMVIX, SAINT-SIGISMOND.

Décision N° C090235

Demandeur : Monsieur le gérant EARL LE PETIT LOGIS - 9 ROUTE DE L'HERMENAULT - 85570 POUILLE

Cession AVRIL Monique

Surface objet de la demande : 10,53 ha

Article 1^{er} : EARL LE PETIT LOGIS est autorisé(e) à :

- exploiter 10,53 hectares situés à POUILLE, précédemment mis en valeur par AVRIL Monique.

Décision N° C090294

Demandeur : Monsieur le gérant GAEC LA CLE DES CHAMPS - La Touche - 85110 ST GERMAIN DE PRINCAY
Cession BECOT Patrice

Surface objet de la demande : 4,1 ha

Article 1^{er} : GAEC LA CLE DES CHAMPS est autorisé(e) à :

- exploiter 4,1 hectares situés à CHANTONNAY, précédemment mis en valeur par BECOT Patrice.

Décision N° C090229

Demandeur : Monsieur le gérant EARL LE FIEF CHEVALIER - LE FIEF CHEVALIER - 85750 ANGLES
Cession BERNARD Dominique

Surface objet de la demande : 9,11 ha

Article 1^{er} : EARL LE FIEF CHEVALIER est autorisé(e) à :

- exploiter 9,11 hectares situés à ANGLES, précédemment mis en valeur par BERNARD Dominique.

Décision N° C090297

Demandeur : Monsieur le gérant EARL LE FIEF DU PORT - MARIGNY - 85540 ST VINCENT SUR GRAON
Cession BREAU Michel

Surface objet de la demande : 32,66 ha

Article 1^{er} : L'EARL LE FIEF DU PORT est autorisé(e) à exploiter les parcelles situées à :

- CURZON : B 177, 178, 179, 180, 181, 185, 188, 201, 203, 210, 212, 242, 289, 295 et 1158 ;

- et à SAINT CYR EN TALMONDAIS : B 95 et 557, précédemment mises en valeur par M. BREAU Michel.

L'EARL LE FIEF DU PORT n'est pas autorisée à exploiter les parcelles situées à SAINT-CYR EN TALMONDAIS : B 100, 101, 104, 105, 108, 110, 122, 124, 16, 17, 18, 19, 20, 3, 4, 5, 510, 511, 520, 528, 541, 551, 670, 6, 7, 71, 72, 83, 86, 97 et 99.

Décision N° C090242

Demandeur : Monsieur GAUTRON Luce - 11 RUE DE LA TILLAUDERIE - 85540 ST CYR EN TALMONDAIS
Cession BREAU Michel

Surface objet de la demande : 3,35 ha

Article 1^{er} : GAUTRON Luce est autorisé(e) à :

- exploiter 3,35 hectares situés à SAINT-CYR-EN-TALMONDAIS, précédemment mis en valeur par BREAU Michel,

Décision N° C090258

Demandeur : Monsieur le gérant GAEC L'AVENIR - LA HAUTE MAUGERIE - 85310 NESMY
Cession BRECHOTEAU Bertrand

Surface objet de la demande : 2,1 ha

Article 1^{er} : GAEC L'AVENIR est autorisé(e) à :

- exploiter 2,1 hectares situés à NESMY, précédemment mis en valeur par BRECHOTEAU Bertrand.

Décision N° C090237

Demandeur : Monsieur le gérant EARL CRISSIL - LA BOURRIE - 85390 ST MAURICE LE GIRARD
Cession BREMAUD Marie-Paule

Surface objet de la demande : 2,89 ha

Article 1^{er} : EARL CRISSIL est autorisé(e) à :

- exploiter 2,89 hectares situés à SAINT-MAURICE-LE-GIRARD, précédemment mis en valeur par BREMAUD Marie-Paule.

Décision N° C090274

Demandeur : Monsieur GALLARD Anthony - LA TRANCHAIS - 85110 ST GERMAIN DE PRINCAY
Cession BRIDONNEAU Roger

Surface objet de la demande : 23,06 ha

Article 1^{er} : GALLARD Anthony est autorisé(e) à :

- exploiter 23,06 hectares situés à SAINT-GERMAIN-DE-PRINCAY, précédemment mis en valeur par BRIDONNEAU Roger.

- reprendre un atelier hors-sol d'une capacité de 450 places de porcs engraissement, précédemment conduit par BRIDONNEAU Roger.

Décision N° C090255

Demandeur : Monsieur le gérant GAEC LE PUIITS PLESSIS - LE PLESSIS COSSON - 85140 LES ESSARTS

Cession CAILLAUD Marie

Surface objet de la demande : 2,74 ha

Article 1^{er} : GAEC LE PUIITS PLESSIS est autorisé(e) à :

- exploiter 2,74 hectares situés à LES ESSARTS, précédemment mis en valeur par CAILLAUD Marie.

Décision N° C090281

Demandeur : Monsieur le gérant GAEC CHAIGNEAU - Les Ageots - 85120 ST MAURICE DES NOUES

Cession CHAIGNEAU Christophe

Surface objet de la demande : 63,76 ha

Article 1^{er} : GAEC CHAIGNEAU est autorisé(e) à :

exploiter 63,76 hectares situés à PUY-DE-SERRE, SAINT-MAURICE-DES-NOUES, précédemment mis en valeur par CHAIGNEAU Christophe, suite à l'entrée de celui-ci en tant qu'associé dans l'exploitation GAEC CHAIGNEAU

Décision N° C090216

Demandeur : Monsieur le gérant GAEC DU RUISSEAU A LA VIE - LA GAILLARDIERE - 85220 COMMEQUIERS

Cession COUTON Anita

Surface objet de la demande : 2,18 ha

Article 1^{er} : GAEC DU RUISSEAU A LA VIE est autorisé(e) à :

- exploiter 2,18 hectares situés à NOTRE-DAME-DE-RIEZ, précédemment mis en valeur par COUTON Anita.

Décision N° C090247

Demandeur : Monsieur le gérant EARL LES ALIZEES - 20 CITE DU BEUGNON - 85700 REAUMUR

Cession DELAUNAY Charlie

Surface objet de la demande : 0,3 ha

Article 1^{er} : EARL LES ALIZEES est autorisé(e) à :

- exploiter 0,3 hectares situés à REAUMUR,

- reprendre un atelier hors-sol d'une capacité de 3 000 canes reproductrices,

précédemment mis en valeur par DELAUNAY Charlie, suite à l'entrée de celui-ci et de Mme DELAUNAY Marie-Bénédicte en tant qu'associés dans l'exploitation de l'EARL LES ALIZEES .

Décision N° C090265

Demandeur : Monsieur le gérant GAEC LA MAISON NEUVE - LA MAISON NEUVE - 85300 FROIDFOND

Cession DURANTEAU Michel

Surface objet de la demande : 3,02 ha

Article 1^{er} : GAEC LA MAISON NEUVE est autorisé(e) à :

- exploiter 3,02 hectares situés à FROIDFOND, précédemment mis en valeur par DURANTEAU Michel.

Décision N° C090260

Demandeur : Monsieur le gérant GAEC LE ROULANT - LA GRANDE RAJOLIERE - 85640 MOUCHAMPS

Cession EARL BOURDET

Surface objet de la demande : 46,9 ha

Article 1^{er} : Le GAEC LE ROULANT est autorisé(e) à :

- exploiter 46,9 hectares situés à MOUCHAMPS, précédemment mis en valeur par l'EARL BOURDET, suite à l'entrée de Mme BOURDET Marie-Thérèse, en tant qu'associée-exploitante dans le GAEC.

Article 2 : La présente autorisation est conditionnée au maintien de Mme BOURDET Marie-Thérèse au sein du GAEC LE ROULANT, en tant qu'associée-exploitante, pendant 3 ans.

Décision N° C090273

Demandeur : Madame SAUVAGE Roselyne - 34 RUE DURIVUM - 85600 ST GEORGES DE MONTAIGU

Cession EARL CUNAVI

Surface objet de la demande : ha

Article 1^{er} : SAUVAGE Roselyne est autorisé(e) à :

- reprendre un atelier hors-sol d'une capacité de 1300 m² de canes pondeuses, précédemment conduit par EARL CUNAVI .

Décision N° C090298

Demandeur : Monsieur le gérant EARL GATIN'OEUF - LA BENUSSIÈRE - 85120 ST PIERRE DU CHEMIN

Cession EARL L'ENERGIE

Surface objet de la demande : ha

Article 1^{er} : EARL GATIN'OEUF est autorisé(e) à :

- reprendre un atelier hors-sol d'un effectif de 70 000 poules pondeuses, précédemment conduit par EARL L'ENERGIE .

Décision N° C090287

Demandeur : Monsieur SOURISSEAU Jerome - LA ROUSSIERE - 85310 LE TABLIER

Cession EARL LA MARMANDE

Surface objet de la demande : 48,2 ha

Article 1^{er} : SOURISSEAU Jerome est autorisé(e) à :

- exploiter 48,2 hectares situés à MAREUIL-SUR-LAY-DISSAIS, précédemment mis en valeur par EARL LA MARMANDE .

Décision N° C090289

Demandeur : Monsieur le gérant GAEC JOUTEAU - BEAUHARNAIS - 85110 ST GERMAIN DE PRINCAY

Cession EARL LE BIOVILLAGE

Surface objet de la demande : 3,09 ha

Article 1^{er} : GAEC JOUTEAU est autorisé(e) à :

- exploiter 3,09 hectares situés à SAINT-VINCENT-STERLANGES, précédemment mis en valeur par EARL LE BIOVILLAGE .

Décision N° C090261

Demandeur : Monsieur le gérant EARL DU GRAND PONT - LE GRAND PONT - 85230 BEAUVOIR SUR MER

Cession EARL LE CLOUZY

Surface objet de la demande : 9,43 ha

Article 1^{er} : L'EARL DU GRAND PONT est autorisé(e) à :

- exploiter les parcelles D 1468, 1469, 1470, 1471, 1472, 1473 et 1477 situées à SAINT-GERVAIS, précédemment mises en valeur par l'EARL LE CLOUZY ;

- La demande de L'EARL DU GRAND PONT concernant les parcelles A 435, 436 et 437, situées à BEAUVOIR-sur-MER est rejetée.

Décision N° C090227

Demandeur : Monsieur NAUD Herve - 10 ROUTE DU TRAVERT - 85580 ST MICHEL EN L HERM

Cession EARL LE PONT BONNIT

Surface objet de la demande : 4,77 ha

Article 1^{er} : NAUD Hervé est autorisé(e) à :

exploiter 4,77 hectares situés à SAINT-MICHEL-EN-L'HERM, précédemment mis en valeur par EARL LE PONT BONNIT ,

Décision N° C090231

Demandeur : Monsieur CHIRON Bernard - LA BESSONNERIE - 85250 VENDRENNES

Cession EARL LES ORANGERS

Surface objet de la demande : 14,05 ha

Article 1^{er} : CHIRON Bernard est autorisé(e) à :

- exploiter 14,05 hectares situés à MOUCHAMPS, précédemment mis en valeur par EARL LES ORANGERS .

Décision N° C090266

Demandeur : Monsieur le gérant GAEC LE MARAIS - LA PAUNIERE - 85300 LE PERRIER

Cession FRADIN Anne

Surface objet de la demande : 4,2 ha

Article 1^{er} : GAEC LE MARAIS est autorisé(e) à :

- exploiter 4,2 hectares situés à LE PERRIER, précédemment mis en valeur par FRADIN Anne.

Décision N° C090291

Demandeur : Monsieur RENAUD Philippe - LE FIEF DU MOULIN - 85270 NOTRE DAME DE RIEZ

Cession GAEC DU RUISSEAU A LA VIE

Surface objet de la demande : 0,74 ha

Article 1^{er} : RENAUD Philippe est autorisé(e) à :

- exploiter 0,74 hectares situés à NOTRE-DAME-DE-RIEZ, précédemment mis en valeur par GAEC DU RUISSEAU A LA VIE .

Décision N° C090271

Demandeur : Monsieur le gérant EARL LE BIOVILLAGE - LES PETITES ROCHES - 85110 ST GERMAIN DE PRINCAY

Cession GAEC JOUTEAU

Surface objet de la demande : 0,9 ha

Article 1^{er} : EARL LE BIOVILLAGE est autorisé(e) à :

- exploiter 0,9 hectares situés à SAINT-GERMAIN-DE-PRINCAY, précédemment mis en valeur par GAEC JOUTEAU .

Décision N° C090280

Demandeur : Monsieur CHAIGNEAU Christophe - 2 IMPASSE DES TILLEULS - 85120 ST MAURICE DES NOUES

Cession GAEC LES DEUX ILOTS

Surface objet de la demande : 63,76 ha

Article 1^{er} : CHAIGNEAU Christophe est autorisé(e) à :

- exploiter 63,76 hectares situés à PUY-DE-SERRE, SAINT-MAURICE-DES-NOUES, précédemment mis en valeur par GAEC LES DEUX ILOTS .

Décision N° C090212

Demandeur : Monsieur BROSSARD Jean-Michel - La Vergne - 85220 COEX

Cession GAEC LES FOUGERES

Surface objet de la demande : 75,9 ha

Article 1^{er} : BROSSARD Jean-Michel est autorisé(e) à :

- exploiter 75,9 hectares situés à COEX, précédemment mis en valeur par GAEC LES FOUGERES .

Décision N° C090262

Demandeur : Monsieur le gérant GAEC DURET - BEL AIR - 85400 LUCON

Cession GAEC LES NOISETIERS

Surface objet de la demande : 2,09 ha

Article 1^{er} : GAEC DURET est autorisé(e) à :

- exploiter 2,09 hectares situés à LUCON, précédemment mis en valeur par GAEC LES NOISETIERS .

Décision N° C090272

Demandeur : Monsieur GARREAU Sebastien - 47 RUE DES LOGES - 85420 MAILLE

Cession GARREAU Samuel

Surface objet de la demande : 36,31 ha

Article 1^{er} : GARREAU Sebastien est autorisé(e) à :

- exploiter 36,31 hectares situés à LA TAILLEE, LE GUE-DE-VELLUIRE, LE POIRE-SUR-VELLUIRE, VOUILLE-LES-MARAIS (85), et MARANS (17), précédemment mis en valeur par GARREAU Samuel.

- reprendre un atelier hors-sol d'une capacité de 180 000 l lait de chèvre, précédemment conduit par GARREAU Samuel.

Décision N° C090240

Demandeur : Monsieur DEVINEAU Bertrand - La Guittiere 179 Rue des vanneau - 85440 TALMONT ST HILAIRE

Cession GAUTHIER Pierre

Surface objet de la demande : 0,94 ha

Article 1^{er} : DEVINEAU Bertrand est autorisé(e) à :

- exploiter 0,94 hectares situés à TALMONT-SAINT-HILAIRE, précédemment mis en valeur par GAUTHIER Pierre.

Décision N° C090213

Demandeur : Monsieur BROSSARD Jean-Michel - La Vergne - 85220 COEX

Cession GEAY Claude

Surface objet de la demande : 4,3 ha

Article 1^{er} : BROSSARD Jean-Michel est autorisé(e) à :

- exploiter 4,3 hectares situés à COEX, précédemment mis en valeur par GEAY Claude.

Décision N° C090221

Demandeur : Monsieur le gérant EARL LE TAMARIN - LE TAMARIN - 85160 ST JEAN DE MONTS

Cession GILLET Armand

Surface objet de la demande : 4,17 ha

Article 1^{er} : EARL LE TAMARIN est autorisé(e) à :

- exploiter 4,17 hectares situés à SAINT-JEAN-DE-MONTS, précédemment mis en valeur par GILLET Armand.

Décision N° C090238

Demandeur : Monsieur GILBERT Andre - LA GRANGE PARIS - 85120 LA CHATAIGNERAIE

Cession GIRAUD Daniel

Surface objet de la demande : 2,74 ha

Article 1^{er} : M. GILBERT André est autorisé(e) à :

- exploiter 2,74 hectares situés à LA CHATAIGNERAIE, précédemment mis en valeur par M. GIRAUD Daniel.

Article 2 : La présente autorisation est accordée, à titre temporaire, jusqu'au 31/05/2010. Passé cette date, elle sera caduque.

Décision N° C090268

Demandeur : Monsieur le gérant GAEC LE CRESSON DE LA FONTAINE - LES FONTAINES - 85410 CEZAI

Cession GREGOIRE Remy

Surface objet de la demande : 2,79 ha

Article 1^{er} : GAEC LE CRESSON DE LA FONTAINE est autorisé(e) à :

- exploiter 2,79 hectares situés à CEZAI, précédemment mis en valeur par GREGOIRE Remy.

Décision N° C090243

Demandeur : Monsieur le gérant GAEC DELAVERGNE - La Bergerie - 85540 ST VINCENT SUR GRAON

Cession GUEDON Daniel

Surface objet de la demande : 0,77 ha

Article 1^{er} : GAEC DELAVERGNE est autorisé(e) à :

- exploiter 0,77 hectares situés à LA BOISSIERE-DES-LANDES, précédemment mis en valeur par GUEDON Daniel.

Décision N° C090267

Demandeur : Monsieur LANDAIS Loic - LE GUY-BUREAU - 85310 CHAILLE SOUS LES ORMEAUX

Cession GUIET Lionel

Surface objet de la demande : 2,42 ha

Article 1^{er} : LANDAIS Loic est autorisé(e) à :

- exploiter 2,42 hectares situés à CHAILLE-SOUS-LES-ORMEAUX, précédemment mis en valeur par GUIET Lionel.

Décision N° C090124

Demandeur : Monsieur le gérant GAEC MATHE - Bellevue - Route de Foussais - 85200 ST MICHEL LE CLOUCQ

Cession HILAIREAU Christiane

Surface objet de la demande : 5,89 ha

Article 1^{er} : GAEC MATHE est autorisé(e) à :

- exploiter 5,89 hectares situés à SAINT-MICHEL-LE-CLOUCQ, précédemment mis en valeur par HILAIREAU Christiane.

Décision N° C090138

Demandeur : Monsieur le gérant EARL BEAULIEU - BEAULIEU - 85200 ST MICHEL LE CLOUCQ

Cession HILAIREAU Christiane

Surface objet de la demande : 12,65 ha

Article 1^{er} : EARL BEAULIEU est autorisé(e) à :

- exploiter 12,65 hectares situés à SAINT-MICHEL-LE-CLOUCQ, précédemment mis en valeur par HILAIREAU Christiane.

Décision N° C090219

Demandeur : Monsieur BOUILLAUD Christophe - 61 RUE DES LUTINS - 85200 ST MICHEL LE CLOUCQ

Cession HILAIREAU Christiane

Surface objet de la demande : 58,75 ha

Article 1^{er} : BOUILLAUD Christophe est autorisé(e) à :

- exploiter 58,75 hectares situés à L'ORBRIE, SAINT-MICHEL-LE-CLOUCQ, précédemment mis en valeur par HILAIREAU Christiane.

Décision N° C090029

Demandeur : Monsieur le gérant EARL LE PROT - 22 RUE DE LA TREILLE - 85200 ST MICHEL LE CLOUCQ
Cession HILAIREAU Christiane
Surface objet de la demande : 43,36 ha
Article 1^{er} : EARL LE PROT est autorisé(e) à :
- exploiter 43,36 hectares situés à L'ORBRIE, SAINT-MICHEL-LE-CLOUCQ, précédemment mis en valeur par HILAIREAU Christiane.

Décision N° C090228
Demandeur : Monsieur le gérant GAEC LE CLOCHER - LES REDOUX - N 305 - 85390 CHAVAGNES LES REDOUX
Cession LOULERGUE Claude
Surface objet de la demande : 1,13 ha
Article 1^{er} : GAEC LE CLOCHER est autorisé(e) à :
- exploiter 1,13 hectares situés à SAINT-MAURICE-LE-GIRARD, précédemment mis en valeur par LOULERGUE Claude.

Décision N° C090296
Demandeur : Monsieur le gérant EARL HEGRON - 9 LE BAS ROQUETTE - 44310 ST COLOMBAN
Cession MANDIN Marie-Helene
Surface objet de la demande : ha
Article 1^{er} : EARL HEGRON est autorisé(e) à :
- reprendre un atelier hors-sol d'une capacité de 3 070 m² de volailles de chair, précédemment conduit par MANDIN Marie-Hélène.

Décision N° C090248
Demandeur : Monsieur DRAPEAU Gerard - LES FAUBRETIERE - 85480 ST HILAIRE LE VOUHIS
Cession MICHENAUD Daniel
Surface objet de la demande : 51,22 ha
Article 1^{er} : M. DRAPEAU Gérard est autorisé(e) à :
exploiter les parcelles YA 145 et YH 3, situées à SAINT-MARTIN-DES-NOYERS, précédemment mises en valeur par M. MICHENAUD Daniel.
Article 2 : La demande de M. DRAPEAU Gérard est sans objet pour les parcelles maîtrisées par la SAFER.

Décision N° C090220
Demandeur : Monsieur le gérant GAEC LA CHAPELIERE - LES CHAPELIERES - 85150 LA MOTHE ACHARD
Cession MORNET Gaylord
Surface objet de la demande : 58,23 ha
Article 1^{er} : GAEC LA CHAPELIERE est autorisé(e) à :
- exploiter 58,23 hectares situés à LA CHAPELLE-HERMIER, MARTINET, précédemment mis en valeur par MORNET Gaylord, suite à l'entrée de celui-ci en tant qu'associé dans l'exploitation GAEC LA CHAPELIERE .

Décision N° C090234
Demandeur : Monsieur le gérant GAEC VENDELOIRE - LA SAUZAIE - 85660 ST PHILBERT DE BOUAIN
Cession PADIOLEAU Freddy
Surface objet de la demande : 93 ha
Article 1^{er} : GAEC VENDELOIRE est autorisé(e) à :
- exploiter 93 hectares situés à SAINT-PHILBERT-DE-BOUAIN, précédemment mis en valeur par PADIOLEAU Freddy, suite à l'entrée de celui-ci, en tant qu'associé dans le GAEC.

Décision N° C090245
Demandeur : Monsieur le gérant SCEA LES VOUNES - 81 RUE DE LA BONDESOUIL - 85420 ST PIERRE LE VIEUX
Cession PERAUD Chantal
Surface objet de la demande : 100,11 ha
Article 1^{er} : SCEA LES VOUNES est autorisé(e) à :
- exploiter 100,11 hectares situés à FONTENAY-LE-COMTE, LIEZ, MAILLE, MAILLEZAIS, SAINT-PIERRE-LE-VIEUX, précédemment mis en valeur par Mme PERAUD Chantal, suite à l'entrée de celle-ci et de Mme XAVIER Aurélie, en tant qu'associées-exploitantes dans la SCEA
Article 2 : La présente autorisation est conditionnée au maintien de Mme PERAUD Chantal au sein de la SCEA LES VOUNES, en tant qu'associée-exploitante, pendant 3 ans.

Décision N° C090251

Demandeur : Monsieur DUPE Jean-Yves - LE FOUR - 85670 ST PAUL MONT PENIT

Cession PIERRON François

Surface objet de la demande : 5,54 ha

Article 1^{er} : DUPE Jean-Yves est autorisé(e) à :

- exploiter 5,54 hectares situés à SAINT-PAUL-MONT-PENIT, précédemment mis en valeur par PIERRON François.

Décision N° C090295

Demandeur : Monsieur le gérant GAEC LA CROISEE DES TONNELLES - 44 RUE DU CALVAIRE - 85670 GRAND LANDES

Cession PIERRON François

Surface objet de la demande : 1,25 ha

Article 1^{er} : GAEC LA CROISEE DES TONNELLES est autorisé(e) à :

- exploiter 1,25 hectares situés à GRAND'LANDES, précédemment mis en valeur par PIERRON François.

Décision N° C090292

Demandeur : Monsieur le gérant EARL LE GARGOTTEAU - Le Gargotteau - 85230 BOUIN

Cession PILLET Jeannine

Surface objet de la demande : 30,47 ha

Article 1^{er} : EARL LE GARGOTTEAU est autorisé(e) à :

- exploiter 30,47 hectares situés à BOUIN, précédemment mis en valeur par PILLET Jeannine.

Décision N° C090293

Demandeur : Monsieur FRONT Jean-Luc - LA GRANDE REJOUIE - 85230 BOUIN

Cession PILLET Jeannine

Surface objet de la demande : 4,17 ha

Article 1^{er} : FRONT Jean-Luc est autorisé(e) à :

- exploiter 4,17 hectares situés à BOUIN, précédemment mis en valeur par PILLET Jeannine.

Décision N° C090241

Demandeur : Monsieur le gérant EARL GREAU - LE CERISIER - 85140 STE FLORENCE

Cession PINEAU Gilles

Surface objet de la demande : 2,25 ha

Article 1^{er} : EARL GREAU est autorisé(e) à :

- exploiter 2,25 hectares situés à SAINTE-FLORENCE, précédemment mis en valeur par PINEAU Gilles.

Décision N° C090254

Demandeur : Madame PINEAU Marie-Rose - L EDRILLERE - 85500 LES HERBIERS

Cession PINEAU Jean-Bernard

Surface objet de la demande : 28,2 ha

Article 1^{er} : PINEAU Marie-Rose est autorisé(e) à :

- exploiter 28,2 hectares situés à LES HERBIERS, précédemment mis en valeur par PINEAU Jean-Bernard.

Décision N° C090218

Demandeur : Monsieur le gérant GAEC CAPRILAIT - La Grenouillère - 85320 ROSNAY

Cession RENAUD Gabriel

Surface objet de la demande : 6,56 ha

Article 1^{er} : GAEC CAPRILAIT est autorisé(e) à :

- exploiter 6,56 hectares situés à ROSNAY, précédemment mis en valeur par RENAUD Gabriel.

Décision N° C090142

Demandeur : Monsieur le gérant GAEC LA GRANDE ROCHE - LA ROCHE FAUDOIN - 85220 ST REVEREND

Cession RICHARD Loic

Surface objet de la demande : 13,94 ha

Article 1^{er} : GAEC LA GRANDE ROCHE est autorisé(e) à :

- exploiter 13,94 hectares situés à SAINT-REVEREND, précédemment mis en valeur par RICHARD Loic.

Décision N° C090239

Demandeur : Monsieur DEVINEAU Bertrand - La Guittiere 179 Rue des vanneau - 85440 TALMONT ST HILAIRE
Cession SCEA LA BOURIE
Surface objet de la demande : 2,25 ha
Article 1^{er} : DEVINEAU Bertrand est autorisé(e) à :
- exploiter 2,25 hectares situés à TALMONT-SAINT-HILAIRE, précédemment mis en valeur par SCEA LA BOURIE
.

Décision N° C090222
Demandeur : Monsieur SIRET Wilfrid - LE PETIT BOIREAU - 85140 BOULOGNE
Cession SIRET Annick
Surface objet de la demande : 32,77 ha
Article 1^{er} : SIRET Wilfrid est autorisé(e) à :
- exploiter 32,77 hectares situés à BOULOGNE, LES ESSARTS, précédemment mis en valeur par SIRET Annick.

Décision N° C090279
Demandeur : Monsieur le gérant GAEC H20 - La Chenelière - 85390 ST GERMAIN L AIGUILLER
Cession VINCENT Jacky
Surface objet de la demande : 10,79 ha
Article 1^{er} : Le GAEC H20 est autorisé(e) à :
exploiter les parcelles ZA 42, 43, 45 et ZI 210 et 211 situées à SAINT-GERMAIN-L'AIGUILLER, précédemment mises en valeur par M. VINCENT Jacky.
Le GAEC H20 n'est pas autorisé à exploiter les parcelles ZA 57, ZI 19, 43, 44 et 165.

Décisions faisant suite à l'avis émis par la commission départementale d'orientation de l'agriculture du 28/05/2009, en matière de contrôle des structures des exploitations agricoles : DEMANDES REFUSEES

Décision N° C090250
Demandeur : Monsieur GUILLEMET Philippe - 58 ROUTE DE LUGRE - 85200 CHAIX
Cession ALLIGNE Jean Hubert
Objet de la demande : GUILLEMET Philippe a sollicité l'autorisation :
- d'exploiter 1,6 hectares situés à CHAIX, précédemment mis en valeur par ALLIGNE Jean Hubert,
Article 1^{er} : L'AUTORISATION SOLLICITÉE EST REFUSÉE.

Décision N° C090217
Demandeur : Monsieur le gérant GAEC LE COEUR VENDEEN - LA FLORINIERE - 85480 FOUGERE
Cession BOUHIER Michel
Objet de la demande : GAEC LE COEUR VENDEEN a sollicité l'autorisation :
- d'exploiter 6,15 hectares situés à FOUGERE, précédemment mis en valeur par BOUHIER Michel,
Article 1^{er} : L'AUTORISATION SOLLICITÉE EST REFUSÉE.

Décision N° C090180
Demandeur : Monsieur le gérant EARL LA GRENOUILLERE - LA GRENOUILLERE - 85540 CURZON
Cession BREAU Michel
Objet de la demande : EARL LA GRENOUILLERE a sollicité l'autorisation :
- d'exploiter 22,9 hectares situés à CURZON, SAINT-CYR-EN-TALMONDAIS, précédemment mis en valeur par BREAU Michel,
Article 1^{er} : L'AUTORISATION SOLLICITÉE EST REFUSÉE.

Décision N° C090214
Demandeur : Monsieur GIRAUD Yannick - 3 IMPASSE DU CHENE VERT - 85110 SIGOURNAIS
Cession EARL LES HAMEAUX
Objet de la demande : GIRAUD Yannick a sollicité l'autorisation :
- d'exploiter 5,28 hectares situés à SAINT-PROUANT, SIGOURNAIS, précédemment mis en valeur par EARL LES HAMEAUX ,
Article 1^{er} : L'AUTORISATION SOLLICITÉE EST REFUSÉE.

Décision N° C090269
Demandeur : Monsieur HUVELIN Eric - BENEVOLE - ROUTE DE PETRE - 85400 LUCON
Cession GAEC LES NOISETIERS
Objet de la demande : HUVELIN Eric a sollicité l'autorisation :

- d'exploiter 2,08 hectares situés à LUCON, précédemment mis en valeur par GAEC LES NOISETIERS ,
Article 1^{er} : L'AUTORISATION SOLLICITÉE EST REFUSÉE.

Décision N° C090047

Demandeur : Monsieur le gérant EARL OVERLORD - LA FONTAINE - 85200 ST MICHEL LE CLOUCQ
Cession HILAIREAU Christiane

Objet de la demande : EARL OVERLORD a sollicité l'autorisation :

- d'exploiter 15,39 hectares situés à SAINT-MICHEL-LE-CLOUCQ, précédemment mis en valeur par HILAIREAU
Christiane,

Article 1^{er} : L'AUTORISATION SOLLICITÉE EST REFUSÉE.

Décision N° C090095

Demandeur : Monsieur le gérant GAEC LE MOULIN ROUGE - 18, rue de la Croix Verte - 85110 MONSIREIGNE
Cession POUPAR Gabriel

Objet de la demande : GAEC LE MOULIN ROUGE a sollicité l'autorisation :

- d'exploiter 6,81 hectares situés à MONSIREIGNE, précédemment mis en valeur par POUPAR Gabriel,

Article 1^{er} : L'AUTORISATION SOLLICITÉE EST REFUSÉE.

**DECISION N°09-DDEA/SG-219 DU DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DE L'EQUIPEMENT ET
DE L'AGRICULTURE DONNANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE
FINANCIERE POUR L'EXERCICE DE LA COMPETENCE D'ORDONNATEUR SECONDAIRE**

Le Directeur Départemental de l'Equipelement et de l'Agriculture de la Vendée,

DECIDE

Article 1er : Subdélégation de signature est donnée à M. Alain JACOBSSOONE, en qualité de directeur Adjoint au
directeur départemental de l'Equipelement et de l'Agriculture, à l'effet de signer toute pièce relative à l'exercice de la
compétence d'ordonnateur secondaire en cas d'empêchement ou d'absence de M. Pierre RATHOUIS.

Article 2 : Subdélégation de signature est donnée à Mme et MM. les chefs de service, gestionnaires :

- M. Patrick CAZIN-BOURGUIGNON, ingénieur en chef du génie rural et des eaux et forêts, Adjoint au directeur,
chef de la Mission Transversale,

- M. Fabrice GOUSSEAU, ingénieur en chef des TPE 2ème classe, Secrétaire Général (SG),

- M. Eric CAGNEAUX, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, chef du Service de
l'Aménagement et Ressources Naturelles (SARN),

- M. Jean-Pierre BOBO, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, chef du service de
l'Agriculture (SA),

- M. Pierre SPIETH, ingénieur divisionnaire des TPE, chef du Service de l'Urbanisme et de l'Espace (SUE),

- Mme Nicole GOUSSEAU, ingénieur divisionnaire des TPE, chef du Service de l'Habitat (SH),

- M. Vincent GUILBAUD, ingénieur divisionnaire des TPE, chef du service Eau Mer et Risques,

- M. Pierre BARBIER, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, adjoint au chef du service Eau,
Mer et Risques (EMR),

à l'effet de signer dans le cadre de leurs compétences et attributions :

- les engagements juridiques,

- les pièces de liquidation des recettes de toute nature.

Article 3 : Subdélégation de signature est donnée aux chefs d'unités:

M. Patrick MARTINEAU SG/LB

M. Vincent BEAUDET SG/RH

Mme Marion RICHARD SARN/B

M. Sébastien HULIN SARN/SRTD

Mme Viviane SIMON SH/FL

Mme Laure MARTINEAU SH/PH

Mme Catherine CHAMARD-BOIS MT/OEGP

M. Sébastien SAILLENFEST MT/DD

M. Marc POISSONNIER Parc Départemental

M. Didier HARDEL SERM/ADL

M. Loïc CARIO SERM/R

M. Jacques KOPFF SERM/PB

M. Hervé JOCAILLE SEMR/PE

M. René SOULARD SEMR/PE

M. Eric MORAU Subdivision CHALLANS

M. Myriam SAPPEY Subdivision de FONTENAY LE COMTE

M. Frédéric DEWEZ Subdivision de Les HERBIERS

M. Stéphane PELTIER S ubdivision de La ROCHE SUR YON

M. Stéphane MONTFORT Subdivision de Les SABLES d'OLONNE

à l'effet de signer dans le cadre de leurs compétences et attributions: les engagements juridiques

Article 4 : Subdélégation de signature est donnée à M Patrice GENDRONNEAU, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, chef comptable, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences :

- les affectations et les engagements comptables soumis au visa du Contrôleur Financier Régional,
- les pièces comptables et documents relatifs à l'ordonnancement des dépenses et des recettes.

Subdélégation de signature est donnée à M. Patrick MARTINEAU, attaché d'administration de l'équipement, responsable de l'unité logistique-budgets, en cas d'empêchement ou d'absence de M. Patrice GENDRONNEAU chef comptable.

Article 5 : La décision de subdélégation n° 09-DDEA/SG-016 en date du 20 janvier 2009 est abrogée.

Article 6 : Les signatures des subdélégataires visés aux articles 1er, 2, 3 et 4 seront accréditées auprès du Trésorier Payeur Général de la Vendée.

Article 7 : Le Secrétaire Général de la Direction Départementale de l'Equipement et de l'Agriculture de la Vendée est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vendée.

La Roche-sur-Yon, le 6 juillet 2009
Le Directeur Départemental de l'Equipement et de l'Agriculture,
Pierre RATHOUIS

AGENCE REGIONALE DE L'HOSPITALISATION DES PAYS DE LA LOIRE

ARRETE N° 380/2009/44

Le Directeur de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation des Pays de la Loire

ARRETE :

Art. 1er : En cas d'absence de Monsieur Jean-Christophe PAILLE, directeur de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation des Pays de la Loire, délégation de signature est donnée à l'effet de signer, transmettre ou rendre exécutoires tous actes, décisions et courriers relevant de la compétence du directeur de l'agence régionale de l'hospitalisation, à Monsieur Robert CHAPEL, chargé de mission à l'Agence Régionale de l'Hospitalisation des Pays de la Loire pour la période du 15 au 17 juillet 2009 et du 17 au 21 août 2009.

Art. 2 : Le présent arrêté sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région des Pays de la Loire et de chacun des départements de cette même région.

Nantes, le 02 juillet 2009

**Le Directeur de l'Agence Régionale de
l'Hospitalisation des Pays de la Loire
Jean-Christophe PAILLE**

SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

ARRETE n° 09-ONAC-01NOMMANT LES MEMBRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE ET LA MEMOIRE DE LA NATION

**Le Préfet de la Vendée,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite
A R R E T E :**

article 1^{er} : sont nommés membres du Conseil départemental pour les anciens combattants et victimes de guerre et la mémoire de la Nation :

1°) premier collègue (élus et services) :

le préfet, président ;

Mme Françoise VIGNAULT, représentant M. le maire de La Roche-sur-Yon ;

Mme Jacqueline ROY, conseillère générale de la Vendée ;

M. Claude CLEMENT, représentant M. le président de l'union amicale des maires de la Vendée ;

M. le trésorier-payeur général ;

M. le délégué militaire départemental ;

M. l'inspecteur d'académie ;

M. le directeur départemental des affaires sanitaires et sociales ;

M. le directeur départemental de la jeunesse, des sports et de la vie associative ;

M. le directeur des archives départementales ;

M. le directeur interdépartemental des anciens combattants et victimes de guerre.

2°) deuxième collègue : (ressortissants de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre)

Conflit 1939-1945 :

M. Rémy BILLAUD

M. Louis COUSSEAU

M. Guy DU ROSEL

M. Raymond GATINEAU

M. Gilbert GROSS

M. Gérard PROUTEAU

M. Louis SOUBEYRAN

M. Eugène TEXIER

M. Georges THOMAS

Conflits d'INDOCHINE et d'AFRIQUE du NORD :

M. Claude BELLEIL

M. Gabriel DAVIAU

M. Roger DECLERCQ

M. Armand FORT

M. Jean GANDOUIN

M. Claude GERMAIN

M. Michel LEBOEUF

M. Bernard LOGEAIS

Mme Pierrette SARRAZIN

M. Jean TEXIER

Mme Paulette TRUCAS

Opérations postérieures au 2 juillet 1964 :

M. Antoine BROCHARD

M. Alain BURGAUD

M. Michel PAGE

M. Edigio ROSSETTI.

3°) troisième collègue : (représentants des associations oeuvrant pour la sauvegarde et le développement du lien entre le monde combattant et la Nation et des associations de titulaires de décorations).

Représentants des associations de mémoire :

M. Jean-Claude CHAUVET

Mme Michèle LEBOEUF

Mme Martine TREMEGE

M. Christian TRICOIRE

Représentants des associations de sauvegarde du lien « Armée-Nation » :

M. Jean-Claude GUILLARD

M. André LAMBERT

M. Jean-Michel RUCHAUD

Représentants des associations de titulaires de décorations :

M. Robert BECAUD

M. René DESCHAMPS

M. Pierre LAFORGE

M. Jean-Claude VILLAN

Article 2 : Lorsqu'il est appelé à se prononcer sur l'attribution de la carte du combattant, le Conseil départemental pour les anciens combattants et victimes de guerre et la mémoire de la Nation est composé comme suit :

le préfet, président,

M. le trésorier-payeur général,

M. le directeur interdépartemental des anciens combattants et victimes de guerre,

M. le délégué militaire départemental,

Sept représentants des associations d'anciens combattants :

M. Claude BELLEIL

M. Gustave CHEVRIER

M. André DALLET

M. Armand FORT

M. Michel LEBOEUF

M. Bernard LOGEAIS

M. Claude THOBIE

Article 3 : Les arrêtés préfectoraux n° 06-ONAC-02 du 11 juillet 2006 et n° 07-ONAC-01 du 12 mars 2007, nommant les membres du Conseil départemental pour les anciens combattants et victimes de guerre et la mémoire de la Nation, sont abrogés.

Article 4 : Le Sous-Préfet, directeur de cabinet du Préfet de la Vendée et le directeur du service départemental de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

La Roche sur Yon, le 30 juin 2009

Le Préfet,

Thierry LATASTE

CONCOURS

AVIS DE RECRUTEMENT SANS CONCOURS afin de pourvoir les postes suivants :- 3 postes d'agents des services hospitaliers qualifiés,- 2 postes d'agents d'entretien qualifiés, - 1 poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe.au Centre Hospitalier de FONTENAY LE COMTE (85)

En application des décrets n°91-45 du 14 janvier 1991 modifié portant statuts particuliers des personnels ouvriers, des conducteurs ambulanciers et des personnels d'entretien et de salubrité, n°2007-1188 portant statuts particuliers du corps des aides-soignants et des agents des services hospitaliers qualifiés et n°90-839 du 21 septembre 1990 modifié portant statuts particuliers des personnels administratifs, de la fonction publique hospitalière.

Le Centre Hospitalier de Fontenay-le-Comte organise un recrutement sans concours afin de pourvoir les postes suivants :

- 3 postes d'agents des services hospitaliers qualifiés,
- 2 postes d'agents d'entretien qualifiés,
- 1 poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe.

Aucune condition de titres ou de diplôme n'est exigée pour postuler.

Seuls seront convoqués à un entretien les candidats préalablement retenus par la commission dont les membres sont nommés par le Directeur du centre hospitalier.

Les dossiers constitués d'une lettre de motivation et d'un curriculum vitae détaillé et incluant les formations suivies et les emplois occupés et en précisant la durée, sont à adresser, par écrit, le cachet de la poste faisant foi, dans un délai de deux mois à compter de la date de publication du présent avis, à l'adresse suivante :

Envoi des dossiers :

Madame Floriane BOUGEARD
Directrice des Ressources Humaines
Centre Hospitalier
40, rue Rabelais – BP 39
85201 FONTENAY LE COMTE CEDEX

AVIS DE CONCOURS SUR TITRES POUR LE RECRUTEMENT DE DEUX SAGE-FEMME au Centre Hospitalier de Cholet (49)

Un concours sur titres est ouvert au Centre Hospitalier de Cholet en vue de pourvoir 2 postes de sage-femme vacants dans cet établissement.

Peuvent faire acte de candidature, les personnes titulaires d'un des diplômes ou titres mentionnés à l'article L.356-2 (3°) du code de la santé publique, ou d'une autorisation d'exercer la profession de sage-femme délivrée par le ministre chargé de la santé en application des dispositions de l'article L.356-2.

Les dossiers d'inscription sont à retirer et à déposer contre récépissé à la direction des ressources Humaines (porte 33) ou à adresser sous pli recommandé le cachet de la poste faisant foi au plus tard le 19 août 2009 à :

M. Le Directeur
Centre Hospitalier de Cholet
Direction des Ressources Humaines et de la formation Continue
49325 CHOLET Cedex

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à la direction des ressources humaines
☎ 02 41 49 63 49 poste 2923.

Cholet, le 9 Juin 2009
La Directrice adjointe
Chargée des ressources humaines
Stéphanie GASTON